

## EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 8, 2023

The Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy met with videoconference this day at 4 p.m. [ET] to study Bill C-228, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act, the Companies' Creditors Arrangement Act and the Pension Benefits Standards Act, 1985.

**Senator Pamela Wallin** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good evening to everyone and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy. My name is Pamela Wallin. I'm the chair of this committee, and I'd like to introduce some senators with us today: Senator Deacon, Nova Scotia, we have Senator Wells with us, we have Senator Arnot — who is visiting — and Senator Smith. I think others will probably join us as the proceedings unfold.

Today, we will begin our examination of Bill C-228. This is an act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act, the Companies' Creditors Arrangement Act, and the Pension Benefits Standards Act, 1985.

Joining us to begin our study of this bill, we have the pleasure of welcoming Marilyn Gladu, Member of Parliament for Sarnia—Lambton, who is the sponsor of this bill in the other place. Welcome and thank you for joining us this evening.

We'll begin, Ms. Gladu, with your opening remarks.

[*Translation*]

**Marilyn Gladu, Member of Parliament, Sarnia—Lambton, sponsor of the bill, as an individual:** Thank you, Madam Chair.

I am happy to be here today to discuss my bill, which pertains to the protection of pension plans.

[*English*]

Over the last 20 years, there have been multiple efforts from the Senate and various parties in the House of Commons to bring forward a pension protection bill. We've all seen the many companies — Eaton's, Sears, Nortel, Grant Forest Products, Indalex — that have gone bankrupt, and after someone has worked their whole life, they receive pennies on the dollar of their pension. I looked at all the different pension protection bills and cherry-picked the parts that people could agree on because in every one of them there was something that somebody couldn't

## TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 8 février 2023

Le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie se réunit aujourd'hui, à 16 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-228, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.

**La sénatrice Pamela Wallin** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Bonsoir à tous. Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie. Je m'appelle Pamela Wallin, et je suis la présidente de ce comité. J'aimerais vous présenter certains des sénateurs qui seront parmi nous aujourd'hui: le sénateur Deacon, de la Nouvelle-Écosse, le sénateur Wells, le sénateur Arnot — qui est en visite — et le sénateur Smith. Je crois que les autres se joindront probablement à nous au fil de la réunion.

Nous entamons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-228, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.

Nous sommes heureux d'entamer cette étude avec Marilyn Gladu, députée de Sarnia—Lambton et marraine de ce projet de loi à l'autre endroit. Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'être parmi nous ce soir.

Nous allons commencer par vos remarques liminaires, madame Gladu.

[*Français*]

**Marilyn Gladu, députée, Sarnia—Lambton, marraine du projet de loi, à titre personnel :** Merci, madame la présidente.

Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour discuter de mon projet de loi, qui traite de la protection des régimes de retraite.

[*Traduction*]

Au cours des 20 dernières années, le Sénat et diverses parties à la Chambre des communes se sont mobilisés pour déposer un projet de loi sur la protection des pensions. De nombreuses entreprises — Eaton, Sears, Nortel, Grant Forest Products, Indalex — ont fait faillite, et des gens y ayant travaillé toute leur vie se sont retrouvés avec une fraction de ce qu'ils auraient dû avoir sur leur pension. J'ai examiné tous les projets de loi de protection de pensions et j'ai choisi les parties qui faisaient l'unanimité, car dans chacun d'eux, il y avait quelque chose sur

agree to. That's how we came to Bill C-228, and the bill essentially does three things. It requires that a report be tabled in the House of Commons every year on the solvency of federally managed funds in order to have greater transparency, that way we know where the trouble is. There's a mechanism to transfer money into the fund without tax implications to fix an insolvent fund. In the case of bankruptcy, pensions would be paid out in priority ahead of secured creditors, preferred creditors and unpreferred creditors.

I think each one of you received a table that shows a summary of the three-inch-thick bankruptcy protection act that shows you exactly where the pension protections go in.

The support for this bill was unanimous in the House of Commons. Many parts of the bill had been previously studied in Parliament before. For example, a Bloc colleague of mine brought a bill that had the priority part in it, which was studied at the House industry and technology committee and they heard a lot of witnesses on that.

There's broad support from parliamentarians, from seniors' organizations, CARP, pensioners and the Canadian Labour Congress, but not everyone is a fan. You'll also likely hear testimony from the banking community, which believes that this bill might have the consequence of having people who have insolvent funds not able to get credit or to have to pay more interest for that credit.

What I would say about that is there's a coming into force on the priority part of the bill that comes into force four years after Royal Assent. That's giving companies plenty of time to get their fiscal house in order, and I would say that if they couldn't get their fiscal house in order, then that, from a free market point of view, is why you do pay higher interest rates or don't get as much credit.

You may also hear that this bill will cause defined benefit plans to become extinct, and what I would say about that is that they are already declining at about a per cent a year — and that's before this bill came forward and probably after this bill came forward. The fair reason is that defined benefit plans are more expensive, and employers are choosing other types of plans. The reality is only 30% of Canadians actually have a pension plan, so that is a concern, but we want to make sure that those who do have one are protected.

Once seniors have been working their whole life, we want to make sure that they're able to collect what is actually part of the contract. When they start working, they get benefits, they have a salary and they have a pension. So this bill will accomplish that,

lequel les gens n'arrivaient pas à s'entendre. Voilà comment nous en sommes arrivés au projet de loi C-228, qui accomplit essentiellement trois choses. En vertu de ce projet de loi, un rapport sur la solvabilité des fonds gérés par le gouvernement fédéral devra être déposé annuellement à la Chambre des communes afin d'assurer une plus grande transparence. Ainsi, nous saurons où sont les problèmes. Il existe aussi un mécanisme permettant de transférer de l'argent dans le fonds sans incidence fiscale pour redresser un fonds insolvable. En cas de faillite, les pensions seraient versées en priorité avant l'argent des créanciers garantis, des créanciers privilégiés et des créanciers non privilégiés.

Je crois que vous avez tous reçu un tableau qui présente un résumé de la très longue loi de la protection de la faillite et qui vous montre exactement où se situent les protections des pensions.

Les députés ont appuyé ce projet de loi à l'unanimité à la Chambre des communes. De nombreuses parties du projet de loi avaient déjà été étudiées au Parlement. Par exemple, un de mes collègues du Bloc avait déposé un projet de loi qui comprenait l'idée de prioriser les pensions, et le Comité permanent de l'industrie et de la technologie de la Chambre des communes l'a étudié et a reçu beaucoup de témoins à cet égard.

Les parlementaires, les organisations d'aînés, CARP, les retraités et le Conseil du travail du Canada appuient largement le projet de loi, mais ce dernier ne fait pas l'unanimité. Vous entendrez aussi probablement des témoignages de la communauté bancaire, qui croit que le projet de loi pourrait faire en sorte que ceux qui ont des fonds insolubles ne puissent pas obtenir de crédit ou doivent payer plus d'intérêts pour ce crédit.

Je vous répondrai que la partie portant sur la priorisation n'entrera en vigueur que quatre ans après la sanction royale. Cela donne amplement de temps aux entreprises pour mettre de l'ordre dans leurs finances, et je dirais que si elles n'y arrivent pas, eh bien, du point de vue du libre-marché, c'est la raison pour laquelle certains paient des taux d'intérêt plus élevés ou n'obtiennent pas autant de crédit.

Vous entendrez peut-être aussi que ce projet de loi fera disparaître les régimes à prestations déterminées, mais je vous répondrai qu'ils diminuent déjà d'environ un pour cent par année — et cela remonte à avant le dépôt de ce projet de loi et la tendance se poursuivrait probablement après. Les régimes à prestations déterminées sont plus coûteux, et les employeurs choisissent donc d'autres types de régimes. En réalité, seulement 30 % des Canadiens ont un régime de retraite, ce qui est préoccupant, mais nous voulons nous assurer que ceux qui en ont un soient protégés.

Nous voulons que les aînés qui ont travaillé toute leur vie puissent percevoir ce qui leur est dû en vertu de leur contrat. Lorsqu'ils commencent à travailler, ils ont des avantages sociaux, un salaire et une pension. Le projet de loi permettra

and I certainly hope that I can answer intelligently all the questions that you may have. I do hope that we can get this one over the line. After 20 years of trying, it would be really nice. It's not everything that everybody wants, but it's a good start and I think it would go well on the way to protecting people who have worked their whole lives for their pension. Thank you so much for your attention.

**The Chair:** Thank you very much for your concise, direct point. I know this was a very smart move on your part — cherry-pick the good stuff. Is there something distinctive about this bill over the others? Is there something in this one that was not in the others or vice versa that you think will make the difference?

**Ms. Gladu:** Thank you for the question. There was a bill that Erin O'Toole had originally brought to the House that had the tabling of this financial report. It's a report that is already created and it goes to the Superintendent of Financial Institutions, but nobody knows what that person does with it — if anything — and in fact, there have been cases where federally managed funds have gone insolvent for quite a period of time. But that bill had in it that you could change the type of pension at the last minute, so nobody liked that, therefore that's the part we left out. There was also a bill from Marilène Gill that had the priority part, which we fully incorporated here, and that had gone to committee and all parties agreed to do that. They wanted a different coming into force date to give companies time to react. Then there was the NDP bill that was talking about being able to top up a fund, and so this is where all the ideas have come from.

**The Chair:** Thank you for setting the stage. We'll go to our first question.

**Senator C. Deacon:** Thank you, MP Gladu, for your pushing of this issue, and it's clearly something that would be hard to find anybody who didn't agree with the intention. I think we're going to be hearing, as you said, from those who don't agree with the approach.

If you could, you spoke about what you did to look at past bills and find how to structure this one in a way you felt best reflected why others didn't proceed in Parliament so far. Did you look around the world at all? I haven't been able to find another country that has taken this sort of approach. What research did you do in that regard to consider other approaches taken in European countries and other places where they're after the same intention, but have gone at it in a very different way? Thank you.

**Ms. Gladu:** Excellent question, senator.

donc d'atteindre cet objectif, et j'espère bien pouvoir répondre intelligemment à toutes les questions que vous pourriez avoir. J'espère vraiment que nous pourrions faire adopter ce projet de loi. Après 20 ans d'efforts, ce serait vraiment bien. Il ne répond pas aux attentes de tout le monde, mais c'est un bon début et je pense qu'il contribuerait grandement à protéger ceux qui ont travaillé toute leur vie pour obtenir leur pension. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente :** Je vous remercie de vos commentaires concis et directs. C'était très intelligent de votre part de sélectionner les éléments clés. Qu'est-ce qui diffère de ce projet de loi des autres qui lui ont précédé? Retrouve-t-on quelque chose dans ce projet de loi qui ne se retrouvait pas dans les autres ou vice versa qui changera la donne, selon vous?

**Mme Gladu :** Je vous remercie de la question. Erin O'Toole avait initialement déposé un projet de loi à la Chambre qui prévoyait le dépôt de ce rapport financier. Ce rapport existe déjà et est envoyé au surintendant des institutions financières, mais nul ne sait ce qu'il en fait — s'il en fait même quelque chose —, et il y a d'ailleurs eu des cas où des fonds gérés par le gouvernement fédéral sont restés insolvables pendant un certain temps. Cela dit, le projet de loi aurait permis de changer le type de pension à la dernière minute, ce qui n'a plu à personne, et c'est donc la partie que nous avons laissée de côté. Marilène Gill a également déposé un projet de loi qui comprenait la partie sur la priorisation, que nous avons entièrement incluse dans ce nouveau projet de loi. Son projet de loi avait été étudié en comité et tous les partis s'étaient entendus sur cette partie. Cela dit, ils voulaient une date d'entrée en vigueur différente afin que les entreprises aient le temps de réagir. Le NPD a également déposé un projet de loi qui traitait de la possibilité d'alimenter un fonds. Voilà d'où viennent toutes ces idées.

**La présidente :** Je vous remercie d'avoir préparé le terrain. Nous allons passer à la première question.

**Le sénateur C. Deacon :** Je vous remercie d'avoir défendu cet enjeu, madame Gladu. De toute évidence, il serait difficile de trouver quelqu'un en désaccord avec l'intention du projet de loi. Cela dit, comme vous l'avez dit, je crois que nous entendrons ceux qui n'approuvent pas l'approche.

Vous avez parlé de ce que vous avez fait, de votre examen des projets de loi antérieurs et de votre recherche d'une structure pour ce projet de loi qui refléterait le mieux les raisons pour lesquelles les autres n'ont pas été adoptés au Parlement. J'aimerais vous entendre à ce sujet, si possible. Avez-vous examiné ce qui se fait à l'étranger? Je n'ai pas su trouver un autre pays ayant adopté ce type d'approche. Quelles recherches avez-vous menées à cet égard? Avez-vous étudié des pays en Europe et ailleurs qui avaient peut-être la même intention, mais une approche fort différente? Merci.

**Mme Gladu :** Il s'agit d'une excellente question, monsieur le sénateur.

In the U.S., they have a program that backstops the pension. If a company goes bankrupt, they'll pay up to \$15,000. There are similar programs in some of the European countries. Some of them have programs more like Ontario. In Ontario, if a company goes bankrupt, they'll backfill \$1,500 a month, so that lessens the blow of a person that is left to their own devices. Those are the main examples.

**Senator C. Deacon:** I think we're going to be asked to consider amendments. I'm expecting that we will be, and that is not going to be something that we take lightly. We also appreciate how important it is to do something here.

If you could give us the biggest reasons why you think it's in the form now that addresses each — beyond what you've said in your statement — if there are any other reasons that we should be considering from the sponsor of this bill as we hear these other points or other questions we need to ask to make sure that we've looked at that as robustly as possible.

**Ms. Gladu:** That's an excellent question, senator. As far as a good time to implement this bill? Now would be a really good time because the federally managed funds are averaging 109% solvency. They're in good shape right now. That's a good thing.

We saw in the pandemic that banks and creditors lent a lot of money to people, let them get really into the red and still continued to come and make arrangements to support. I expect that that is true. They're in the business of lending and they're more likely to be able to survive one company going bankrupt than an individual who is wholly dependent on their pension.

**Senator C. Deacon:** Thank you.

**Senator Wells:** Thank you, MP Gladu, for coming in and further explaining this to me. As you know, I'm the Senate sponsor of your bill. I was happy to do so. I think it's a good bill with good intentions.

Will Bill C-228 create barriers to restructuring or refinancing? That's the highest volume complaint or comment that I've heard on the downside of this bill, namely, about the difficulty in financing, refinancing and restructuring the obligation. Can you talk a bit about that, please?

**Ms. Gladu:** That's why the preventative parts of the bill are important. You shine a light on the funds that are not in good shape and provide a mechanism to fix them so that you never get in a situation where you have to do a refinancing.

Les États-Unis disposent d'un programme doté d'un rempart pour les pensions. Si une entreprise fait faillite, elle versera jusqu'à 15 000 \$ en pension. Il existe des programmes similaires dans certains pays européens. Certains d'entre eux ont opté pour des programmes qui s'apparentent davantage à celui de l'Ontario. En Ontario, si une entreprise fait faillite, les travailleurs reçoivent 1 500 \$ par mois, ce qui allège le fardeau d'une personne laissée à elle-même. Ce sont les principaux exemples.

**Le sénateur C. Deacon :** Je pense que l'on va nous demander d'envisager des amendements. Je m'attends à ce que ce soit le cas, et ce n'est pas quelque chose que nous prendrons à la légère. Nous savons également à quel point il est important d'agir dans ce dossier.

Si vous pouviez nous donner les raisons principales — outre celles que vous avez énumérées dans vos remarques liminaires — pour lesquelles vous croyez que le projet de loi, dans sa forme actuelle, répond à tous les... En tant que marraine du projet de loi, pourriez-vous nous donner d'autres raisons dont nous devrions tenir compte en écoutant les différents points de vue ou en posant les questions nécessaires pour veiller à procéder à un examen aussi robuste que possible?

**Mme Gladu :** Il s'agit d'une excellente question, monsieur le sénateur. Quand conviendrait-il d'adopter ce projet de loi? Ce serait vraiment le bon moment parce que les fonds gérés par le gouvernement fédéral ont une solvabilité moyenne de 109 %. Ils se portent bien, et c'est une bonne chose.

Les banques et les créanciers ont prêté beaucoup d'argent aux particuliers pendant la pandémie, les ont laissés se retrouver dans le rouge et ont continué à leur proposer des arrangements pour les soutenir. J'y crois. Leur travail consiste à prêter de l'argent, et ils ont plus de chance de survivre à la faillite d'une entreprise qu'un particulier qui dépend entièrement de sa pension.

**Le sénateur C. Deacon :** Merci.

**Le sénateur Wells :** Je vous remercie d'être parmi nous, madame Gladu, et de m'expliquer ce projet de loi plus en détail. Comme vous le savez, j'en suis le parrain au Sénat. Je suis heureux de l'être. J'estime qu'il s'agit d'un bon projet de loi avec de bonnes intentions.

Le projet de loi C-228 créera-t-il des obstacles à la restructuration ou au refinancement? C'est la critique qui revient le plus souvent lorsque les gens parlent des inconvénients du projet de loi. Ils parlent de la difficulté de financer, de refinancer et de restructurer l'obligation. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet, je vous prie?

**Mme Gladu :** Voilà pourquoi les éléments préventifs du projet de loi sont importants. L'idée consiste à relever les fonds qui sont en difficulté et à offrir un mécanisme pour rectifier le tir afin de ne jamais avoir à faire de refinancement.

In the case of bankruptcy, it's always before the court. Although the Bankruptcy and Insolvency Act and the Companies' Creditors Arrangement Act provide guidelines for the judge to follow, they do have some latitude, except with respect to priority. Keeping the pension funds in good shape will mean there's not as much room to make up, if any, and having the court's flexibility to work out a good arrangement would be the rest of the way.

**Senator Wells:** Thank you. I have a question about the circumstance of a jointly sponsored pension plan. You have multiple companies — hundreds, maybe. In the case I'm thinking about, it's not oversubscribed but fully subscribed with respect to funding. What happens when one of those companies goes bankrupt in the case of the application of this law?

**Ms. Gladu:** That's a very good question. We're talking about entities like the Healthcare of Ontario Pension Plan, or HOOPP, for example, where the employer pays in a certain portion of pensions to HOOPP and then the employees pay a portion into HOOPP, but it's a third party. When a company goes bankrupt, HOOPP is still going to provide the pension for these individuals. That's the advantage of having it, actually. They're not going to be impacted by this bill because this bill is clear that it's the employer that has a pension fund that has the responsibility — or the liability — to provide that to their employees.

**Senator Wells:** So that their farming it out to a third party to administer it won't have a material impact on this? That is, it will still be the obligation of the company or the employer.

**Ms. Gladu:** For sure. They'll pay out less than what they would have had to pay if the company had stayed in business longer because the amount going in is less.

**Senator Wells:** Thank you very much.

[Translation]

**Senator Bellemare:** I want to go back to the last question from my colleague Senator Wells about the joint pension plans that were just discussed, which market themselves to workers and businesses as a way to pool risks and provide assurance that the pension plan — so what a worker contributed to it — will be paid out.

I want to understand properly because these companies may be concerned that Bill C-228 will harm them in some way and harm companies that would like to enrol in these shared-risk plans.

Can you comment on these concerns and allay them, if possible?

**Ms. Gladu:** Thank you for the question.

Les cas de faillite se retrouvent toujours devant les tribunaux. Certes, le juge se doit de suivre les lignes directrices de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, mais il dispose tout de même d'une certaine marge de manœuvre, sauf en ce qui concerne la priorisation. Si les fonds de pension restent en bon état, on n'aura pas autant de rattrapage à faire, si rattrapage à faire il y a, et la souplesse du tribunal pour trouver un bon arrangement permettra de régler le reste.

**Le sénateur Wells :** Merci. J'ai une question sur les circonstances d'un régime de retraite conjoint. Cela concerne de nombreuses entreprises — peut-être même des centaines. Je pense à un cas en particulier, où le régime n'est pas sursouscrit, mais entièrement souscrit en matière de financement. Que se passe-t-il si l'une de ces entreprises fait faillite dans le cadre de l'application de cette loi?

**Mme Gladu :** C'est une très bonne question. On parle d'entités comme le Healthcare of Ontario Pension Plan, ou HOOPP, par exemple, où l'employeur verse une certaine partie des pensions au HOOPP et où les employés versent leur propre partie au HOOPP, mais il s'agit d'une tierce partie. Lorsqu'une entreprise fait faillite, le HOOPP va quand même verser une pension aux particuliers concernés. C'est l'avantage de l'avoir, en fait. Ils ne seront pas affectés par ce projet de loi parce qu'il est clair que c'est l'employeur qui a un fonds de pension qui a la responsabilité — ou l'obligation — de fournir cette pension à ses employés.

**Le sénateur Wells :** Le fait de confier l'administration à une tierce partie n'aura pas d'incidence là-dessus? Il s'agira toujours de l'obligation de l'entreprise ou de l'employeur.

**Mme Gladu :** Oui, assurément. Ils paieront moins que ce qu'ils auraient dû payer si l'entreprise était restée en activité plus longtemps, car le montant des entrées est moins élevé.

**Le sénateur Wells :** Merci beaucoup.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Je voudrais revenir à la dernière question de mon collègue le sénateur Wells au sujet des régimes de retraite conjoints dont on vient de parler, qui se présentent auprès des travailleurs et des entreprises comme étant un regroupement de risques et donnant l'assurance que le régime de retraite — donc ce qu'on y a contribué — sera versé.

Je veux bien comprendre, parce que ces entreprises peuvent craindre que le projet de loi C-228 leur nuise, d'une manière ou d'une autre, et qu'il nuise aux entreprises qui voudraient s'inscrire à ces régimes de risques partagés.

Pouvez-vous faire des commentaires au sujet de ces craintes et les dissiper, si c'est possible?

**Mme Gladu :** Merci pour la question.

[English]

For these organizations that companies go to get the pension — CAAT, I think, is another one, and the colleges and universities are in that one — the advantage is they're not involved in the bankruptcy. They're not named in the bankruptcy. It's only the employer, and the employer has a responsibility to make sure it's paid out. The fact that they've chosen these other types of pension funds has no bearing; it's not involved in the court case, for example. The CAAT or HOOPP people will have to pay the pension out the way they always did. They're not going to receive any more input, except if a company was slow on sending in their part. It's part of the priority — you'll see it in the list — that they have to pay any premiums that they didn't pay before. That's the only impact, but it won't cause people to not choose them. In fact, I would argue that companies are more likely to start using this type of arrangement because defined benefit plans are expensive. Employers don't want to be on the hook for those, and it's a way of employees feeling much more secure than they would have if they had their pension and all their benefits sewed up by the employer.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Ms. Chabot, I assume that you support the bill. What do you think of these companies that offer shared risks between workers and employers?

**Louise Chabot, Member of Parliament, Thérèse-De Blainville:** Thank you, Senator Bellemare.

I would like to add a comment. I think Ms. Gladu has painted an adequate picture of the bill, which is ultimately an attractive risk.

I think I understand your question. We support this bill. We have worked together. The Bloc Québécois has already introduced bills on this subject. We worked together to introduce a common bill. There were some differences from the bills introduced by the Bloc, for example, with respect to group insurance. That was removed to protect only pension funds.

If I have one more argument to make, it's that it is important, after all these years, to never lose sight of what we want to protect. That's why they will be preferred creditors. Retirement income is a deferred salary for workers. Early in their careers, they agree — and often agree to earn less — to have money put into retirement funds.

For workers, it's about protecting their nest egg, but not at any cost. For example, this would not prevent corporate restructuring. I think that unions also want to work in the case of

[Traduction]

En ce qui concerne les organisations auxquelles les entreprises ont recours pour obtenir leur pension — cela concerne le CAAT, je crois, tout comme les collèges et les universités —, l'avantage est qu'elles ne sont pas impliquées dans la faillite. Elles ne sont pas nommées dans la déclaration de faillite. Seul l'employeur est nommé, et il a la responsabilité de veiller à ce que l'argent soit versé. Le fait d'avoir choisi ces autres types de fonds de pension n'a aucune incidence; elles ne sont pas impliquées dans le procès, par exemple. Les gens du CAAT ou du HOOPP devront payer la pension comme ils l'ont toujours fait. Ils ne vont pas recevoir quoi que ce soit de plus, sauf si une entreprise a tardé à envoyer sa part. Cela fait partie des mesures de priorisation — vous le verrez dans la liste —; ils devront payer toutes les primes qu'ils ne payaient pas auparavant. C'est le seul impact, mais cela n'incitera pas les gens à ne pas les choisir. En fait, je dirais que les entreprises sont plus susceptibles de commencer à utiliser ce type d'arrangement parce que les régimes à prestations définies sont coûteux. Les employeurs ne veulent pas avoir à les payer, et c'est un moyen pour les employés de se sentir beaucoup plus en sécurité qu'ils ne l'auraient été si leur pension et tous leurs avantages découlaient de l'employeur.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Madame Chabot, j'imagine que vous appuyez le projet de loi. Que pensez-vous de ces compagnies qui offrent des risques partagés entre les travailleurs et les employeurs?

**Louise Chabot, députée, Thérèse-De Blainville :** Merci, sénatrice Bellemare

J'aimerais ajouter un commentaire. Je pense que Mme Gladu a brossé un portrait adéquat du projet de loi, qui est finalement un beau risque.

Je crois comprendre votre question. C'est un projet de loi que nous cautionnons. Nous avons travaillé conjointement. Le Bloc québécois a déjà déposé des projets de loi à ce sujet. Nous avons travaillé ensemble pour déposer un projet de loi commun. Il y avait des différences par rapport aux projets de loi déposés par le Bloc, par exemple, en ce qui concerne les assurances collectives. Cela a été supprimé pour ne protéger que les caisses de retraite.

Si j'ai un argument de plus à présenter, c'est qu'il est important, après toutes ces années, de ne jamais perdre de vue ce que l'on veut protéger. C'est pour cette raison que ce seront des créanciers privilégiés. Le revenu de retraite est un salaire différé des travailleuses et des travailleurs. Dès le début de leur carrière, ils acceptent — et ils acceptent souvent de gagner un salaire moindre — qu'on verse de l'argent dans des caisses de retraite.

Pour les travailleurs, il s'agit de protéger leur bas de laine, mais pas à n'importe quel prix. Par exemple, cela n'empêcherait pas des restructurations d'entreprise. Je pense que les syndicats

corporate restructuring because, when you can save a company, it is even better. The aim is to protect the workers at least in a preferred status. The common element in this bill is workers' pension funds.

**Senator Bellemare:** Thank you.

[English]

**The Chair:** I will now introduce Member of Parliament Louise Chabot, who joined as MP Gladu was our witness today. It's nice to see a show of cross-party support here. We welcome you to answer questions on this issue.

**Senator Woo:** Thank you, colleagues from the House. MP Gladu, you talked about one source of concern coming from the banking community, which is that if they see a pension fund is not whole or not solvent, they would be reluctant to lend new monies to the company. In a sense, that could precipitate a downward spiral of the company, which would then lead to a situation where this act would come into effect.

Would there be another concern that banks might have, namely that even if a pension fund is solvent at a given point in time — that is, when the company needs a line of credit, new financing and so on — they would apply a stricter lens in assessing the credit worthiness of that company simply because their seniority has been affected in the event of a bankruptcy? Things can change very fast, right? Companies solvent today can go under a few months later.

Have you heard this concern, and what would you say to it?

**Ms. Gladu:** Thank you for the question. Banks evaluate the risk, and certainly they're going to take that into account. In 2005, when the salaries were put up in the priority of the Bankruptcy and Insolvency Act, the banks expressed these same fears, and nothing transpired that they were fearing.

I trust them to make billions of dollars of profit, as they have been, and I'm sure that they're very skilled at assessing the risk.

The really important part of the bill is the prevention part. Getting the transparency and allowing that four-year period so that people can get their fiscal house in order and keep it in order. I think that will be very helpful in minimizing — I can't dictate what the banks do, but I would imagine that they would be as magnanimous as they were in the pandemic with people, trying to help keep them operating.

tiennent aussi à travailler dans le cas de la restructuration d'une entreprise, parce que quand on peut sauver une entreprise, c'est encore mieux. Le but est de protéger les travailleurs au moins à un rang privilégié. C'est l'élément qui est commun dans ce projet de loi, c'est-à-dire les caisses de retraite des travailleuses et travailleurs.

**La sénatrice Bellemare :** Merci.

[Traduction]

**La présidente :** Je vais maintenant vous présenter la députée Louise Chabot, qui s'est jointe à la députée Gladu à titre de témoin aujourd'hui. C'est agréable de voir un soutien non partisan pour ce projet de loi. Nous vous invitons à répondre aux questions à ce sujet.

**Le sénateur Woo :** Merci, chères collègues de la Chambre. Madame Gladu, vous avez parlé d'une des inquiétudes de la communauté bancaire, à savoir que si elle constate qu'un fonds de pension n'est pas entier ou solvable, elle hésitera à prêter de l'argent frais à l'entreprise. D'une certaine façon, cela pourrait précipiter la déchéance de l'entreprise, et viendrait alors le moment d'invoquer la loi.

Les banques pourraient-elles avoir une autre préoccupation, de sorte que même si un fonds de pension est solvable à un moment donné — c'est-à-dire lorsque l'entreprise a besoin d'une marge de crédit, d'un nouveau financement, etc. —, elles appliqueraient une grille plus stricte pour évaluer la solvabilité de cette entreprise simplement parce que leur ancienneté a été affectée en cas de faillite? Les choses peuvent changer très vite, n'est-ce pas? Des entreprises solvables aujourd'hui peuvent faire faillite quelques mois plus tard.

Avez-vous entendu cette préoccupation? Que répondriez-vous à cet égard?

**Mme Gladu :** Merci de la question. Les banques évaluent les risques. Elles vont certainement tenir compte de ce que vous soulevez. En 2005, lorsque les salaires sont devenus prioritaires au titre de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, les banques ont exprimé exactement les mêmes craintes, dont aucune ne s'est avérée.

Je suis certaine qu'elles continueront à engranger des milliards en profit et qu'elles sont tout à fait en mesure d'évaluer les risques.

Les dispositions les plus importantes du projet de loi sont celles qui portent sur les mesures préventives, c'est-à-dire les obligations de transparence et l'octroi de la période de quatre ans qui permettra aux entreprises de mettre un ordre durable dans leurs finances. Je pense que ces dispositions contribueront grandement à limiter les dégâts. Je ne peux pas anticiper ce que feront les banques, mais j'imagine qu'elles seront aussi

**Senator Woo:** I want to ask about the big picture now, which is the retirement savings of Canadians more broadly, including future generations of Canadians not yet in the workforce or just starting the workforce who don't yet benefit from company pension plans.

You've acknowledged that this bill will likely discourage companies from pursuing defined benefit pension plans, but that's already happening. Is it correct to say that this bill essentially helps a population of Canadians that is going to diminish over time because nobody else is going to want to set up a defined benefit plan? And this act will actually discourage companies from setting up defined benefit plans? At some point, this helpful provision will perhaps no longer be needed.

The big question is: What are we doing to think about the retirement plans of the much larger population of Canadians who are not on these plans, who don't get any protection through this act and who won't be getting protection because companies are not going to be setting up defined benefit plans under these circumstances?

**Ms. Gladu:** Let's take the last one first because that will be my next private member's bill. I really like the way CAAT, HOOPP and all these organizations work. It's great protection for the pensioners.

Today, the way the act is written, you cannot subscribe to HOOPP or CAAT because you're not an employer. It's only employers that can use them as their pension fund, so that is an opportunity.

In terms of the defined pension plans, keep in mind that the pension priority here will apply to any kind of pension — defined contribution, defined benefit, all the different kinds of plans — and right now of the six and a half million Canadians who have a pension plan, most of the defined benefit ones are in the federal government. It would be shocking for them to lose the defined benefit plan. We've seen about a 1% decline per year, and so I would imagine that in 20 years or 30 years, the scenario you're describing may come to fruition.

**Senator Woo:** If this also impacts defined contribution plans — and I can see how it might — would it not discourage companies from setting up pension plans in the first place?

magnanimes qu'elles l'ont été pendant la pandémie, lorsqu'elles ont aidé les entreprises à poursuivre leurs activités.

**Le sénateur Woo :** Je voudrais maintenant examiner la situation dans son ensemble et vous poser une question sur les épargnes des Canadiens pour la retraite, y compris les Canadiens qui ne font pas encore partie de la population active ou qui viennent d'intégrer le marché du travail et qui ne reçoivent pas encore de prestations d'un régime de retraite d'une entreprise.

Vous avez reconnu que le projet de loi dissuadera probablement les entreprises à offrir des régimes de retraite à prestations déterminées, mais nous sommes déjà à ce stade. A-t-on raison de dire que le projet de loi aide surtout un segment de la population canadienne qui s'amenuisera avec le temps parce que plus personne ne voudra mettre en place un régime de retraite à prestations déterminées? Or, cette loi contient des dispositions qui visent à décourager les entreprises de mettre en place ce type de régime. Ces dispositions, qui sont utiles aujourd'hui, seront peut-être obsolètes à un moment donné.

La grande question est de savoir ce que nous devons faire pour tenir compte du régime de retraite de nombreux Canadiens qui ne jouissent pas de ce type de régime, qui ne sont pas protégés par la loi et qui ne le seront pas plus si le projet de loi est adopté, puisque les entreprises ne mettront pas sur pied de régimes de retraite à prestations déterminées dans ces circonstances.

**Mme Gladu :** Je vais répondre à la dernière question en premier, car elle porte sur le thème du prochain projet de loi d'initiative parlementaire que je vais déposer. J'aime beaucoup la manière dont les régimes CAAT et HOOPP, entre autres régimes, fonctionnent, car ils offrent une excellente protection pour les retraités.

Aujourd'hui, la loi ne permet qu'aux employeurs, et non pas aux employés, de s'inscrire aux régimes HOOPP ou CAAT et de les utiliser comme fonds de pension. Voilà notre occasion d'apporter un changement.

Quant aux régimes de retraite à prestations déterminées, n'oubliez pas que la priorité s'appliquera ici à tous les types de régimes — dont les régimes à cotisations déterminées ou à prestations déterminées — et que pour l'instant, des six millions et demi de Canadiens qui ont un régime de retraite, la plupart qui ont un régime de prestations déterminées sont des employés du gouvernement fédéral. Ce serait étonnant qu'ils perdent leur régime à prestations déterminées. Nous observons une baisse d'environ 1 % par année. Je suppose que dans 20 ou 30 ans, la situation que vous décrivez pourrait se réaliser.

**Le sénateur Woo :** Si le projet de loi se répercute également sur les régimes de cotisations déterminées — et je peux voir comment cela se pourrait —, cela ne va-t-il pas dissuader les sociétés de mettre en place n'importe quel type de régime de retraite?

**Ms. Gladu:** No. Right now, the market for workers is hot, and it's hard to get workers. People are having to come with a benefit package or a pension plan in order to attract the worker. I think that competition will continue. That's the projected growth, and I would imagine that this will become a differentiator for employers providing a good pension plan.

**The Chair:** We have discussed that.

**Senator Ringuette:** First of all, I want to congratulate you. I tabled a similar bill in the Senate after the Nortel disaster — defined benefits, defined contribution. I was listening to the exchange here, and I believe that some of our witnesses will be putting a lot of energy indicating that, “Oh, well, the result of this bill is going to be a lot less defined benefit plans and a lot more defined contribution plans.”

The defined contribution plan took off 15 years ago when there were a lot of human resources available. The situation has changed. What is your argument in front of those witnesses?

**Ms. Gladu:** Certainly, for the ones that will say defined benefit programs will disappear, I don't have a crystal ball. I would say they're declining right now, but I agree with your point that the market is changing and that people who are looking for talent are having to put out more benefits, more pensions, more shiny things to attract workers to them.

I don't know that we can predict the future, but I know for sure that a solid portion of the defined benefit plan that sits in the public sector is probably not going to disappear because they're backstopped by the government.

Pension plans, as a whole, will become more and more important because with the inflationary pressures we're seeing, we know the Canada Pension Plan, or CPP, is not keeping up. We know that people's Old Age Security and Guaranteed Income Supplement isn't being indexed well to the huge inflation rates we're seeing. I would imagine that people will be shopping more for companies to have a pension for them.

**Senator Ringuette:** I see in your bill that you're allowing a four-year transition. I find that quite extensive because this can be surely shortened. My preference would be two years, but why have you gone to a four-year transition?

**Ms. Gladu:** This is the art of the cooperation we were speaking about. Originally, my friends in the Bloc wanted three years, my Liberal friends wanted seven to ten years and the Conservatives wanted five years.

**Mme Gladu :** Non. En ce moment, le marché est très favorable aux travailleurs. Les entreprises ont de la difficulté à trouver de la main-d'œuvre. Elles devront offrir un régime de prestations ou un régime de retraite pour attirer des travailleurs. Je pense que la concurrence va se poursuivre si je me fie aux projections de croissance. Je prévois que les bons régimes de retraite constitueront un moyen pour les employeurs de tirer leur épingle du jeu.

**La présidente :** Nous avons discuté de ce point.

**La sénatrice Ringuette :** Tout d'abord, laissez-moi vous féliciter. Après la catastrophe de Nortel, j'ai déposé au Sénat un projet de loi similaire qui traitait de cette question des prestations déterminées et des cotisations déterminées. Après avoir écouté les discussions aujourd'hui, je crois que certains sénateurs vont consacrer beaucoup d'énergie à marteler que le projet de loi entraînerait la diminution des régimes à prestations déterminées et l'augmentation des régimes à cotisations déterminées.

Les régimes à cotisations déterminées ont pris leur essor il y a une quinzaine d'années, dans une période d'abondance de main-d'œuvre. Or, la donne a changé. Que répondez-vous à ces observations?

**Mme Gladu :** Je dirais à ceux qui prédisent la disparition des programmes à prestations déterminées que je n'ai pas de boule de cristal. Ces régimes connaissent une diminution en ce moment, mais je suis d'accord avec vous pour dire que le marché fluctue et que les employeurs qui recherchent des talents vont devoir offrir plus d'avantages sociaux et plus de prestations de retraite, entre autres bonbons, pour attirer les travailleurs.

Je ne peux pas prédire l'avenir, mais je suis certaine qu'une bonne partie des régimes à prestations déterminées du secteur public ne disparaîtront probablement pas, car ils sont garantis par le gouvernement.

Dans l'ensemble, les régimes de retraite gagneront en importance, car nous voyons bien que le Régime de pensions du Canada ne soutient pas le rythme des pressions inflationnistes actuelles. Nous savons que la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti ne sont pas indexés aux taux d'inflation vertigineux que nous connaissons actuellement. Je suis prête à parier que les gens pencheront davantage vers les entreprises qui leur offriront un régime de retraite.

**La sénatrice Ringuette :** Je vois que le projet de loi octroie une période de transition de quatre ans. Je pense que cette période pourrait sans doute être réduite à deux ans. Pourquoi avez-vous choisi une durée de quatre ans?

**Mme Gladu :** C'est l'art de la collaboration dont nous parlions. Initialement, mes amis du Bloc voulaient une période de 3 ans, mes amis libéraux, une période de 7 à 10 ans, et les conservateurs, une période de 5 ans.

In the discussion, the important points that came out were that a lot of companies are recovering from the pandemic, and it's estimated that they may take one or two years to recover from the pandemic, so we should allow a little extra time on top of the three years. The Liberals and everyone were willing to compromise on four, and that's how we landed there.

**Senator Smith:** Great to see you. Looking at the scale of the problem and underfunded pensions, what research were you folks able to do to get a sense of the underfunding, and how big is the problem?

**Ms. Gladu:** Great question. There is a report on the solvency of federally managed funds, which, as I mentioned, goes to the superintendent, and it used to be published on the web page and it suddenly disappeared. That's why we wanted it tabled in the House of Commons. If you looked at that, you would say probably half of the federally managed plans were not fully solvent.

In many of the provinces, they have prescribed that provincial plans have to be 85% funded, and there is a check. They do have to report on it. Although we don't know how many and where they are because there's no reporting that we could find, we know they're at least 85% funded because that's the provincial requirement.

**Senator Ringuette:** They're not.

**Senator Smith:** My point is probably, from what you've said — and just estimating what the situation could be — it could be a lot of these folks are somewhere between 50% and 60% funded, and your four years would give them a catch-up opportunity. Is that correct?

**Ms. Gladu:** Absolutely, and they would want to do that. My hope is that when we pass the legislation federally, often the provinces will look at it to try to harmonize the requirements, and so I hope that they would get some transparency of reporting as well based on the bill.

**Senator Smith:** What type of feedback have you received in terms of the unintended consequences from companies?

**Ms. Gladu:** Honestly, other than the banking community and some of the stakeholders that are speaking from the Association of Canadian Pension Management — I think that was the name of the other witness that we had at committee that objected — everyone else seems quite happy.

It seems, "Well, okay, it's a report that's tabled, there is a mechanism to top it up and we're moving people in the priority." Certainly, banks are more likely to be able to withstand one

Un point important qui est ressorti lors de nos discussions est le fait que de nombreuses entreprises se relèvent de la pandémie. On estime qu'elles pourraient prendre un an ou deux pour vraiment se remettre sur les rails. Nous avons convenu que nous devons leur allouer un peu plus de temps en sus des trois ans. Les libéraux et les autres ont accepté un compromis de quatre ans. Voilà comment nous sommes arrivés à cette durée.

**Le sénateur Smith :** C'est un plaisir de vous voir. Je voudrais en savoir plus sur les recherches que vous avez menées qui vous ont aidée à vous faire une idée de la sous-capitalisation et à mesurer l'ampleur du problème.

**Mme Gladu :** C'est une excellente question. Le rapport sur la solvabilité des fonds gérés par le gouvernement fédéral, qui est présenté, comme je l'ai mentionné, par le surintendant des institutions financières, avait été publié sur le site Web de ce dernier, mais il a soudainement disparu. Voilà pourquoi nous voulions qu'il soit déposé à la Chambre des communes. Le rapport indique que probablement la moitié des régimes gérés par le gouvernement fédéral n'étaient pas entièrement solvables.

Dans la plupart des provinces, les régimes provinciaux doivent être capitalisés à 85 %. Ils sont soumis à une vérification, mais ne font pas l'objet d'un rapport. Nous ne savons pas combien il y en a et où ils se trouvent, car il n'existe pas de rapport à ce sujet, mais nous savons par contre qu'ils sont capitalisés à au moins 85 %, car c'est une exigence provinciale.

**La sénatrice Ringuette :** Ce n'est pas le cas.

**Le sénateur Smith :** Le point que je veux soulever, à la suite de ce que vous avez dit et selon une estimation que nous pourrions faire de la situation, c'est que dans bon nombre de cas, la capitalisation pourrait se situer entre 50 et 60 %. La période de quatre ans donnerait le temps aux gens de se renflouer. Est-ce exact?

**Mme Gladu :** Vous avez tout à fait raison. Ils voudraient faire ce rattrapage. J'espère donc que lorsque le projet de loi sera adopté au niveau fédéral, les provinces essaieront d'harmoniser leurs exigences. Avec un peu de chance, elles instaureront un peu de transparence en publiant des rapports conformément au projet de loi.

**Le sénateur Smith :** Quelle est la rétroaction que vous avez reçue concernant les conséquences non voulues du projet de loi?

**Mme Gladu :** Honnêtement, exception faite des banques et de certains représentants de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite — en l'occurrence le témoin qui s'est opposé au projet de loi devant le comité —, tout le monde semble assez satisfait.

On reconnaît qu'un rapport a été déposé, qu'il y a des mécanismes pour y donner suite et que les personnes sont hissées au rang des priorités. Il faut admettre que les banques sont

company going bankrupt than an individual is to lose their whole livelihood for the rest of their life.

**Senator Smith:** What type of support have you received verbally or in writing from organizations and associations for your initiative?

**Ms. Gladu:** I have a huge number of stakeholders that have written support, and I think I mentioned some of them — CARP; Mike Powell, from the Canadian Federation of Pensioners; the Canadian Labour Congress; there were a number of United Steelworkers — who came forward and were all very supportive. I think there were a number from Quebec. Mostly, there has been support. There has been a very small amount of resistance, and it's coming from folks who lend money.

**Senator Smith:** Thank you.

**Senator Arnot:** Thank you to the witnesses who are here today and for the good work you've done in working collaboratively and cooperatively in the other place to get the bill to this stage.

There is a concern that hasn't been mentioned yet, and it comes from the Association of Canadian Pension Management in that they believe this act may be unconstitutional in the sense that it impinges provincially regulated employees.

I think that argument is weak and of not much substance, so I'm giving you the opportunity to tell me exactly that and put it on the record.

**Ms. Gladu:** Thank you for the question, senator. Absolutely, the Bankruptcy Act will apply to all provincial situations as well. That's where they're bringing this concern, but the reality is it already does apply. My bill is not changing that, so there is no impact of this bill on the current situation.

**Senator Arnot:** Well, then.

**The Chair:** All right. I think we're moving along here. Thank you, Senator Arnot.

**Senator Massicotte:** Thank you for being with us. Can I take you to Table 1? I'm trying to understand the fundamentals. I'm looking at Table 1, which is the priority a creditor obtains on bankruptcy and insolvency.

Given my background, I've dealt with this a little bit, but what you predominantly have are the secured creditors, which are largely banks. From my experience once they're finished, there isn't usually very much left. Where do they rank? In other words, you have the unpaid suppliers. Number one, trusts is a different issue. Number two is unpaid suppliers, but it's only an

habituellement en mesure de soutenir une société qui fait faillite, tandis que la situation des personnes qui ont perdu la totalité de leurs revenus de retraite est souvent sans issue.

**Le sénateur Smith :** Quel type de soutien avez-vous reçu verbalement ou par écrit de la part d'organisations ou d'associations?

**Mme Gladu :** Un nombre impressionnant de parties prenantes ont exprimé par écrit leur soutien au projet de loi. J'ai d'ailleurs énuméré quelques-unes des organisations qui l'ont fermement appuyée : CARP, Mike Powell de la Fédération canadienne des retraités, le Congrès du travail du Canada et quelques cellules des Métallurgistes unis. Une partie de ce soutien venait du Québec. Bref, les commentaires étaient en grande majorité favorables. La faible résistance que nous avons observée venait des prêteurs d'argent.

**Le sénateur Smith :** Merci.

**Le sénateur Arnot :** Merci aux témoins qui sont ici aujourd'hui, et merci du travail collaboratif qui a été accompli à l'autre endroit, qui a permis au projet de loi de se rendre à ce stade.

Une préoccupation qui n'a pas encore été mentionnée devant le comité vient de l'Association canadienne des régimes de retraite, qui estime que le projet de loi pourrait être anticonstitutionnel, car il touche aux travailleurs sous réglementation provinciale.

À mon avis, cet argument est pauvre et peu substantiel. Je vais donc vous donner l'occasion de le souligner pour le compte rendu.

**Mme Gladu :** Merci de la question, sénateur. Il est tout à fait juste de dire que la Loi sur la faillite et l'insolvabilité s'appliquera à toutes les situations provinciales, d'où les préoccupations soulevées. Mais en fait, c'est déjà le cas. Le projet de loi n'apporte aucun changement à la situation actuelle.

**Le sénateur Arnot :** Très bien.

**La présidente :** D'accord. Je pense que nous progressons. Merci, sénateur Arnot.

**Le sénateur Massicotte :** Merci de votre présence parmi nous. Puis-je vous renvoyer au tableau 1? J'essaie de comprendre les principes qui sous-tendent ce tableau, qui établit la priorité des réclamations des créanciers en cas de faillite et d'insolvabilité.

Dans mon domaine, j'ai tâté un peu de ces questions, mais ce qui prédomine dans le tableau, ce sont les créanciers garantis, en majeure partie les banques. Selon mon expérience, une fois qu'elles ont terminé, il ne reste pas grand-chose. Où se situent-elles dans l'ordre de priorité des réclamations? Autrement dit, il y a les fournisseurs impayés. Les fiducies présumées, qui se

exception. It's only recent goods, so it's never really a big number. Then you have super priorities — not a big number, but I'm trying to understand. What would be super priority? Again, it is exception in relation to CPP deductions off salary and so on.

**Ms. Gladu:** Excellent question. Let me take you through the table. In the first section called deemed trusts, that's everybody's source deductions that are unremitted, so CPP, Quebec Pension Plan, any income tax that's payable, Employment Insurance premiums — all that stuff goes first.

Then there are unpaid suppliers. Anything they delivered 30 days before the bankruptcy, they can get back.

Then, in the super priorities, you have value of unpaid agricultural and aquaculture products delivered 15 days prior to bankruptcy. It's kind of a little niche for these markets. Then there is the value of unpaid salaries and allowances up to a maximum of \$2,000 per employee. This was the change that was made in 2005 to address the fact that many times in bankruptcy situations people have outstanding wages that they don't get. The value of deducted salary contributions and employer contributions to the registered pension plan — that means they're certainly not going to give out the pension benefit if everybody hasn't paid their part into it fully. Then the decontamination of land is in there, and, honestly, I have no idea why that one is in there.

The next thing would be the pensioners, and then would come the secured claims — which, as you've correctly pointed out, is large sums of money — then the preferred claims and unsecured claims.

**Senator Massicotte:** Just to refresh my memory, all of this only applies to a bankruptcy, not to the Companies' Creditors Arrangement Act.

**Ms. Gladu:** Correct, only in the case of bankruptcy.

**Senator Massicotte:** I don't know what the percentage is, but most of the claims are probably under the Companies' Creditors Arrangement Act. What percentage are the total insolvent companies that did default? The Companies' Creditors Arrangement Act has been quite successful; I think it's very high.

**Ms. Gladu:** Ms. Chabot is just correcting me in saying, no, it does apply to the two.

trouvent au premier rang, renvoient à une autre dimension. Au deuxième rang, il y a les fournisseurs impayés. Nous pouvons toutefois parler d'une exception, puisque cela ne s'applique qu'aux marchandises livrées récemment, qui ne correspondent jamais à de grosses sommes. Ensuite, il y a les superpriorités. Le montant n'est pas élevé non plus, mais j'essaie de comprendre ce que seraient les superpriorités. Voilà une autre exception liée aux retenues à la source du Régime de pensions du Canada.

**Mme Gladu :** C'est une excellente question. Regardons le tableau ensemble. Dans la première section, intitulée fiducies présumées, les retenues à la source ne sont pas versées. Par conséquent, les cotisations au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec et les impôts sur le revenu exigibles, ainsi que les cotisations au programme d'assurance-emploi, tout cela passe en premier.

Il y a ensuite les fournisseurs impayés. Toute marchandise livrée dans les 30 jours précédant la faillite peut être récupérée.

Dans la catégorie des superpriorités, il y a la valeur des produits agricoles et aquicoles impayés qui ont été livrés dans les 15 jours précédant la faillite. Un petit créneau est accordé à ces marchés. Il y a la valeur des salaires et des indemnités impayées jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par employé. Ce changement a été apporté en 2005 pour éviter que des salaires ne soient pas versés, ce qui arrive fréquemment dans les situations de faillite. À cela s'ajoute la valeur des cotisations retenues sur les salaires et des cotisations de l'employeur à un régime de pension agréé, ce qui veut dire que les prestations de retraite ne seront pas versées si quelqu'un n'a pas pleinement cotisé. Il y a enfin la remise en état de terrains contaminés, mais honnêtement, je ne sais vraiment pas pourquoi cet élément figure dans le tableau.

Ensuite, il y a les retraités, suivis des réclamations garanties — qui représentent de grosses sommes d'argent, comme vous l'avez soulevé —, des réclamations prioritaires et des réclamations non garanties.

**Le sénateur Massicotte :** Seulement pour me rafraîchir la mémoire, toutes ces réclamations ne s'appliquent que dans les situations de faillite. Elles ne sont pas visées par la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies.

**Mme Gladu :** C'est exact. Elles ne s'appliquent qu'aux faillites.

**Le sénateur Massicotte :** Je ne sais pas quel est le pourcentage, mais la plupart des réclamations sont probablement prévues dans la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Quel est le pourcentage des compagnies insolubles qui ont manqué à leurs obligations? La Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies s'est avérée très efficace, car je pense que ce pourcentage est très élevé.

**Mme Gladu :** Mme Chabot vient de me corriger en disant que les réclamations sont visées par les deux lois.

**Senator Massicotte:** It does not?

**Ms. Gladu:** She says it does.

**Senator Massicotte:** What applies to the two?

**Ms. Gladu:** You asked in your last question whether it applied to the Bankruptcy and Insolvency Act and the Companies' Creditors Arrangement Act or just the bankruptcy act, and I said just bankruptcy. She said no.

**Senator Massicotte:** I thought the Companies' Creditors Arrangement Act was a different issue because bankruptcy means you're liquidating, but the Companies' Creditors Arrangement Act means you're coming to an agreement among all the interested parties.

[Translation]

**Ms. Chabot:** The Companies' Creditors Arrangement Act applies to companies with debt in excess of \$5 million.

**Senator Massicotte:** That's the vast majority.

**Ms. Chabot:** The idea is to enable struggling companies to restructure their business rather than go bankrupt.

**Senator Massicotte:** In a restructuring, there are no set rules; it's a negotiation with all the stakeholders at the table.

**Ms. Chabot:** Exactly.

**Senator Massicotte:** This does not apply to all companies governed by the Companies' Creditors Arrangement Act; it is separate.

**Ms. Chabot:** Yes.

**Senator Massicotte:** If that's the case — From memory, 40 % of Canadian companies have a pension fund — maybe 36 % or 37 % — and government accounts for more than half of that. So we're talking about 16 % or 17 %. When a major problem arises, a large percentage of the solutions go through the Companies' Creditors Arrangement Act and our concern is about 4 % or 5 % of the pension funds? That's a question.

[English]

**Ms. Gladu:** Yes, I think your point is fair that there are a small number of actual entities that will be impacted by this bill. I think that's a fair point.

**Le sénateur Massicotte :** Elles ne s'appliquent pas?

**Mme Gladu :** Elle me dit qu'elles sont visées par les deux lois.

**Le sénateur Massicotte :** De quoi parlons-nous?

**Mme Gladu :** Vous avez demandé si les réclamations étaient visées à la fois par la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et par la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, ou seulement par la première loi. J'ai répondu qu'elles ne s'appliquaient qu'aux faillites. Mme Chabot dit que ce n'est pas le cas.

**Le sénateur Massicotte :** Je pensais que l'objet de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies était tout autre, puisque cette loi prévoit une entente entre toutes les parties intéressées, tandis que la faillite entraîne la liquidation des biens.

[Français]

**Mme Chabot :** La Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies s'applique aux compagnies dont les créances s'élèvent à plus de 5 millions de dollars.

**Le sénateur Massicotte :** C'est la grande majorité.

**Mme Chabot :** Il s'agit de permettre aux entreprises qui sont en difficulté de restructurer leur entreprise plutôt que de faire faillite.

**Le sénateur Massicotte :** Quand on fait une restructuration, il n'y a pas de règles fixes; il s'agit de négociations avec tous les intervenants qui sont à la table.

**Mme Chabot :** Voilà.

**Le sénateur Massicotte :** Cela ne s'applique pas à toutes les compagnies régies par la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies; c'est à part.

**Mme Chabot :** Oui.

**Le sénateur Massicotte :** Si c'est le cas... De mémoire, 40 % des entreprises canadiennes ont un fonds de pension — peut-être 36 % ou 37 % — et le gouvernement représente plus de la moitié de ce nombre. On parle donc de 16 % ou 17 %. Lorsqu'un problème majeur se produit, un gros pourcentage des solutions passent par la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et notre inquiétude porte sur 4 % ou 5 % des fonds de pension? Je pose la question.

[Traduction]

**Mme Gladu :** Oui. Je pense que vous soulevez un point pertinent en disant qu'un très petit nombre d'entités seraient touchées par le projet de loi. Votre observation est justifiée.

**Senator Massicotte:** I'm trying to be very fair because I have empathy for the problem. But out of fairness, the couple hundred emails we all got say, "Well, the company promised me a pension plan. They promised me certain benefits when things go bad, and therefore I'm simply asking them to commit and render their obligations to me of what they promised me. So give me the money."

But the problem with that argument is you have a bunch of suppliers. Every supplier has that argument. Every purchase has that argument. Therefore, there is a lineup of people who want that free money. Because it's free money — there is no legal obligation. Now we're going to increase the obligation. Why only the pension person who suffers? How about all the other suppliers whose families depend upon them for eating and being sheltered? What happens there? Why them and not the other guys?

**Ms. Gladu:** The difficulty is when you come to a situation where not everybody is going to get their money, the question is who can be the most resilient in that situation. I would say that companies that are suppliers are used to having situations where things come up that cost them unexpectedly. They are more likely to be resilient. Banks are hugely resilient. They're likely to not go under because they're making billions of dollars in profit. Therefore, the people who are the least resilient are those individuals who are counting on that money to live on for the rest of their lives.

Sears was what got all this going. I had a neighbour who lived across the street who worked for Sears, and they got 70 cents on the dollar. She ended up not being able to retire as she was planning to and had to go back to work. There are real consequences for those individuals.

**Senator Massicotte:** We have more sympathy for who should win that beauty contest.

**Ms. Gladu:** I'm on the side of the pensioners, clearly.

**Senator Cardozo:** Congratulations, Ms. Gladu, on getting this bill this far. It has been a long time, as Senator Ringuette pointed out. She and others have worked on it over the long haul.

I also want to add my congratulations to Ms. Chabot for being here and working across party lines.

I do want to shout out to my colleague Senator Wells for being the sponsor in this place because that's how the whole thing works, when you have somebody who is going to stand up for you and he's doing a good job twisting our arms on this.

**Le sénateur Massicotte :** Je m'efforce d'être juste, car je suis sensible à ce problème. Mais hormis ce souci de justice, les auteurs des quelque deux cents courriels que nous avons reçus disent essentiellement : « La compagnie m'a promis un régime de retraite. Elle a dit que je recevrais des prestations d'un certain montant si les choses se détérioraient. Je lui demande seulement de remplir son engagement et ses obligations envers moi. Je veux qu'elle me donne mon argent. »

Le problème avec cet argument, c'est qu'il y a beaucoup de fournisseurs. Chaque fournisseur brandit ce même argument, pour chaque achat. Par conséquent, les gens font la queue pour avoir l'argent parce qu'il n'est assorti d'aucune obligation légale. Désormais, l'obligation sera renforcée. Pourquoi ne parle-t-on que des retraités qui souffrent? Qu'en est-il des fournisseurs, qui ont une famille à faire vivre? Pourquoi eux et pas les autres?

**Mme Gladu :** Le problème, c'est lorsque vous vous retrouvez dans une situation où ce n'est pas tout le monde qui recevra son argent. La question est donc de savoir qui pourra être le plus résilient dans ces cas-là. Les entreprises qui sont des fournisseurs ont l'habitude d'être confrontées à des événements inattendus qui leur coûtent cher. Elles sont plus susceptibles d'être résilientes. Les banques sont extrêmement résilientes. Il est probable qu'elles ne feront pas faillite parce qu'elles font des milliards de dollars de profit. Par conséquent, les personnes qui sont les moins résilientes sont celles qui comptent sur cet argent pour subvenir à leurs besoins pour le reste de leur vie.

C'est avec Sears que tout a commencé. Une de mes voisines, qui vivait de l'autre côté de la rue, travaillait pour Sears. Elle a reçu 70 ¢ par dollar. Elle n'a finalement pas pu prendre sa retraite comme prévu et a dû retourner travailler. Les conséquences sont réelles pour ces personnes.

**Le sénateur Massicotte :** Pour qui éprouvez-vous le plus de sympathie? Qui devrait gagner ce concours de beauté?

**Mme Gladu :** Évidemment, je suis du côté des retraités.

**Le sénateur Cardozo :** Je vous félicite, madame Gladu, d'avoir mené ce projet de loi aussi loin. Cela a pris beaucoup de temps, comme l'a souligné la sénatrice Ringuette. Elle et d'autres ont travaillé sur ce dossier pendant longtemps.

J'aimerais aussi féliciter Mme Chabot pour sa présence et sa collaboration avec les autres partis.

Je tiens à féliciter mon collègue, le sénateur Wells, qui parraine ce projet de loi au Sénat. C'est ainsi que tout fonctionne. Vous devez avoir quelqu'un qui vous défendra de ce côté-ci, et mon collègue fait du bon travail en nous forçant la main dans ce dossier.

The question I see here is how we keep people's benefits safe.

My question is a bit beyond the scope of this bill, but have people thought about rather than having the money being kept by the company, companies keep the money with an agency such as CPP. That would be a more secure way. Some people don't think the government is a safe place to leave money, but let's say we could find a way to shelter it somewhere in government, such as CPP, so that the contributions that employers and employees make could be kept in a government vault somewhere. When we draw on it, we would draw on it the way we do with CPP and other pension plans.

**Ms. Gladu:** I would be fearful of putting pensioners' money in the government vault because it's pretty wide open right now.

The benefits question came up before. I think it was a former NDP MP named Scott Duvall who brought a bill forward and wanted pensions included in the whole pension priority situation. The problem was trying to figure out how much the benefits really cost because they change over time as people age and how sick they are. It's hard to cost out. That's why it didn't fly with some of the parties, but I think there is a mood to go and invest in these organizations like HOOPP and CAAT where you've got them managing the fund and if something happens to you, the employees are protected. I think that's why those organizations are growing rapidly. Some provinces, like Saskatchewan, have put it in their provincial legislation to allow for everybody to participate in those kinds of arrangements.

I think that is a very good idea.

**Senator Massicotte:** I thought you were going to say that the amount of money that was to be retained from salaries for the sake of the pension plans becomes trust money and therefore no one can touch it. Is that not the case?

**Ms. Gladu:** Well, for sure, when it goes into the pension plan, the company is not allowed to withdraw it and use it for general revenue. It's separate already. The question is how best to protect it. I think the specific question was about benefits which is different than pensions. A pension is a benefit.

**Senator Massicotte:** If you fool with that money, it's fraud. That's very serious. I don't think there are many problems with that, I suspect.

Ma question est la suivante : comment pouvons-nous protéger les prestations des travailleurs?

Ma question dépasse un peu la portée de ce projet de loi. Je me demande si les gens ont pensé que les entreprises pourraient mettre leur argent dans une agence, comme le RPC, au lieu de le conserver dans l'entreprise. Ce serait un moyen plus sûr. Certaines personnes pensent que le gouvernement n'est pas un endroit sûr pour y laisser de l'argent, mais nous pourrions peut-être trouver un moyen de le mettre à l'abri quelque part au sein du gouvernement, comme dans le RPC, de sorte que les cotisations que les employeurs et les employés versent pourraient être conservées dans le coffre-fort du gouvernement. Lorsque nous y puiserions de l'argent, nous le ferions comme nous le faisons avec le RPC et d'autres régimes de retraite.

**Mme Gladu :** J'aurais peur de mettre l'argent des retraités dans le coffre-fort du gouvernement parce que ses portes sont grandes ouvertes en ce moment.

La question des prestations a déjà été abordée. Je crois que c'est un ancien député néo-démocrate du nom de Scott Duvall qui a présenté un projet de loi à cet effet. Il voulait que les pensions soient la priorité. Le problème était d'essayer de déterminer le coût réel des prestations, car elles changent avec le temps, en fonction du vieillissement et de l'état de santé des prestataires. Il est difficile d'en calculer le coût. C'est la raison pour laquelle l'idée n'a pas été acceptée par certains partis, mais je pense qu'il y a de l'intérêt à investir dans des organismes comme le Régime de retraite des travailleurs de la santé de l'Ontario et le Régime de retraite des CAAT, qui gèrent les fonds de pension et protègent les employés s'il leur arrive quelque chose. Je pense que c'est la raison pour laquelle ces organismes connaissent une croissance rapide. Certaines provinces, comme la Saskatchewan, ont inscrit cela dans leur législation provinciale pour permettre à tout le monde de participer à ce genre d'arrangements.

Je pense que c'est une très bonne idée.

**Le sénateur Massicotte :** Je croyais que vous alliez dire que le montant d'argent qui allait être retenu sur les salaires pour le bien des régimes de retraite devient de l'argent en fiducie et que, par conséquent, personne ne peut y toucher. N'est-ce pas le cas?

**Mme Gladu :** Bien sûr, lorsque l'argent est déposé dans le régime de pension, l'entreprise ne peut le retirer et l'utiliser pour ses revenus généraux. C'est déjà séparé. La question est de savoir quelle est la façon de mieux protéger cet argent. Je pense que la question précise portait sur les avantages sociaux, ce qui est différent des pensions. Une pension est une prestation.

**Le sénateur Massicotte :** Si vous jouez avec cet argent, c'est de la fraude. C'est très grave. J'imagine qu'il n'y a pas beaucoup de problèmes avec cela.

**Ms. Gladu:** I'm not sure if I'm getting what you're asking.

**Senator Massicotte:** If you withdraw the money from the salary, the money comes out and then the pension manager — it could be a third party — puts it in a separate account. It's no longer in the account of the company. I thought the answer would have been, "No. Don't worry about these people. They are fully protected. There's not an issue there."

**Ms. Gladu:** Perhaps I misunderstood the senator's question, but I thought he was talking about benefits, for example, medical benefits and all these other things that are also lost when a company goes bankrupt. With Eaton's, for example, everybody lost all their health care, all their dental, all their everything. I thought that was his question and I was responding based on that.

**The Chair:** Senator Cardozo, are you —

**Senator Cardozo:** I'm done. My question was about both benefits and pensions.

**The Chair:** I want to follow up on that distinction between the benefits and the pensions. With the statistics that we have, if the defined benefit plans in the private sector have decreased from 21% to less than 10% in 10 years, that really puts the numbers down. This is a decreasing pool of people, as we've discussed, that will be impacted by this.

What are you hearing from the younger generation? Are they really as interested in pensions versus benefits or maybe more lifestyle issues such as the shorter workweek or working from home? Was any of that evidence discussed?

**Ms. Gladu:** It was not discussed this time around when it went to committee because all of these elements had previously been studied at other committees. They didn't ask those questions. I'm 60, so I'm not sure I'm qualified to answer as a young person. I couldn't really say.

**The Chair:** Okay. That's great. It's just interesting data because I think what they're looking for is very different.

**Senator C. Deacon:** Thank you for the energy that is not evident of a 60-year-old on this topic. I really appreciate that.

I think the absence of this act arguably makes pensioners involuntary, unsecured creditors in a bankruptcy. They're investors whether they want to be or not. They don't have a choice.

**Mme Gladu :** Je ne suis pas certaine de comprendre votre question.

**Le sénateur Massicotte :** Si vous retirez l'argent du salaire, l'argent sort et ensuite le gestionnaire de la pension — ça pourrait être un tiers — le dépose dans un compte séparé. Il n'est plus dans le compte de l'entreprise. Je pensais que la réponse aurait été : « Non. Ne vous inquiétez pas pour ces gens. Ils sont entièrement protégés. Il n'y a pas de problème. »

**Mme Gladu :** J'ai peut-être mal compris la question du sénateur, mais je pensais qu'il parlait des avantages sociaux, par exemple, des prestations médicales et de toutes ces autres prestations qui sont également perdues lorsqu'une entreprise fait faillite. Avec Eaton, par exemple, tout le monde a perdu son assurance maladie, son assurance dentaire, et tout le reste. Je pensais qu'il s'agissait de sa question et je répondais en fonction de cela.

**La présidente :** Monsieur le sénateur Cardozo, êtes-vous...

**Le sénateur Cardozo :** J'ai terminé. Ma question portait sur les avantages sociaux et les pensions.

**La présidente :** Je veux poursuivre sur cette distinction entre les avantages sociaux et les pensions. Selon les statistiques dont nous disposons, si les régimes à prestations déterminées dans le secteur privé sont passés de 21 % à moins de 10 % en 10 ans, les chiffres ont beaucoup baissé. Comme nous l'avons dit, moins de gens seront touchés par ces mesures.

Que vous disent les jeunes? S'intéressent-ils vraiment autant aux pensions qu'aux avantages sociaux ou s'intéressent-ils peut-être davantage aux questions liées au style de vie, comme la semaine de travail plus courte ou le travail à domicile? Ces éléments ont-ils été discutés?

**Mme Gladu :** Nous n'en avons pas parlé cette fois-ci, lorsque le projet de loi était à l'étude en comité, parce que tous ces éléments avaient déjà été étudiés à d'autres comités. Ils n'ont pas posé ces questions. J'ai 60 ans. Je ne suis donc pas certaine de pouvoir répondre comme un jeune le ferait. Je ne saurais trop dire.

**La présidente :** D'accord. C'est très bien. Il s'agit simplement de données intéressantes, car je pense que ce que les jeunes recherchent est très différent.

**Le sénateur C. Deacon :** Merci de l'énergie dont vous faites preuve. Ce sujet n'est pas évident pour un sexagénaire. Merci beaucoup.

Je pense que sans cette loi, les retraités sont convertis en créanciers involontaires et non protégés en cas de faillite. Ils sont des investisseurs, qu'ils le veulent ou non. Ils n'ont pas le choix.

**Ms. Gladu:** They're certainly at the bottom of the pile today.

**Senator C. Deacon:** I think that is what you're trying to get at. I've been appreciative of the debate among colleagues and Senator Massicotte in that regard. Thank you again for your work.

**Ms. Gladu:** Thank you. If I can say one more thing, there has been a migration over time. From the beginning when these pension bills started to come forward, even my own party, at one point in time, was not supportive of this priority. There has been a migration. I think people are generally recognizing that it is a deferred wage. It is part of the contract when you take on a job and when you've worked your whole life, you can't be the last in line.

**The Chair:** Thank you for those comments.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Thank you for looking out for the interests of retirees and workers who invest in a retirement plan.

There are many ways to protect workers in the future. This bill will do just that in terms of protecting existing pension plans and retirees. However, many countries have opted for insurance funds, and private plans — be they defined contribution or defined benefit plans — are backed by those funds.

I don't know the mechanics of these plans, but I have seen in search tables that England and the United States have these kinds of funds. I am very familiar with Sweden. Its public plan is quite generous, but employees are encouraged to buy into pension plans. Four funds exist — two for defined benefit plans and two for contribution plans for both private and public sectors.

What are your thoughts on a strategy that could, in the short and medium term, be implemented through this type of fund?

[English]

**Ms. Gladu:** That is a good question. I had this great idea when I first drafted the bill. I thought that you ought to be able to get insurance for the insolvent portion of a pension fund. So I put that mechanism in. That was my own creation that I didn't cherry-pick. Sadly, it was hated by all — especially by the NDP. A lot of the labour movement really hated it and wanted it taken out. Therefore that was removed at committee. I still think it's not a bad idea. Insurance companies are in the business of insuring risk. It's something they do.

**Mme Gladu :** Ils se retrouvent certainement au bas de la pile aujourd'hui.

**Le sénateur C. Deacon :** Je pense que c'est là où vous voulez en venir. J'ai aimé le débat entre les collègues et le sénateur Massicotte à cet égard. Merci encore pour votre travail.

**Mme Gladu :** Merci. J'aimerais ajouter quelque chose. Avec le temps, l'engouement a augmenté. Dès le début, lorsqu'on a commencé à présenter ces projets de loi sur les pensions, même mon propre parti, à un moment donné, ne voulait pas en faire une priorité. L'engouement a crû. Je pense que les gens reconnaissent, en général, qu'il s'agit d'un salaire reporté. Cela fait partie du contrat lorsque vous décrochez un emploi et que vous travaillez toute votre vie. Vous ne pouvez pas vous retrouver en queue de peloton.

**La présidente :** Merci de ces commentaires.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Je vous remercie de vous préoccuper de l'intérêt des retraités et des travailleurs qui investissent dans un régime de retraite.

Il y a plusieurs façons de protéger les travailleurs à l'avenir. Ce projet de loi sera tout à fait à propos pour ce qui est de protéger les régimes de retraite actuels et les retraités. Toutefois, de nombreux pays ont choisi des fonds d'assurance, et les régimes privés — que ce soit des régimes à contributions ou à prestations définies — sont garantis par ces fonds.

Je ne connais pas la mécanique de ces régimes, mais j'ai vu dans des tableaux de recherche que l'Angleterre et les États-Unis ont ce genre de fonds. Je connais bien la Suède. Son régime public est assez généreux, mais on encourage les employés à souscrire à des régimes de retraite. Quatre fonds existent, dont deux pour les régimes à prestations définies et deux pour les régimes à contributions pour le privé et le public.

Que pensez-vous d'une stratégie qui pourrait, à court terme et à moyen terme, être mise en place au moyen de ce type de fonds?

[Traduction]

**Mme Gladu :** C'est une bonne question. J'ai eu cette bonne idée quand j'ai commencé à rédiger ce projet de loi. Je pensais que l'on devait pouvoir obtenir une assurance pour la partie insolvable d'un fonds de pension. J'ai donc inséré ce mécanisme dans le projet de loi. C'était ma propre création, je ne l'avais pas choisie. Malheureusement, tout le monde a détesté l'idée, surtout le NPD. Une grande partie du mouvement syndical a vraiment détesté cette idée et voulait que ce mécanisme soit retiré du projet de loi. Il a donc été retiré

Although I don't have a crystal ball for the future, I would expect that these organizations like HOOPP and CAAT are going to grow over time because they're such an effective way of protecting the pensioners and growing the funds. Most that have presented to me grow the funds five fold more than you could do yourself individually if you were investing. I think that's the future.

[Translation]

**Senator Bellemare:** I have another question.

What is the most cost-efficient method for those who contribute to a retirement plan?

Contributions are high enough to guarantee defined benefits. This represents 12 % of salaries on average for the workers and 12 % for the company. The company guarantees the risk, but at a fairly high rate. Yet, perhaps broader funds would make insurance more cost-effective.

[English]

**Ms. Gladu:** I think that's the advantage of having a pension fund where you have, for example, 500 companies partaking in it. You're spreading your risk and I think that's better for the fund.

**The Chair:** Thank you. We've got several more questioners, but not that much time.

**Senator Massicotte:** I think it's beyond the scope of your legislation. If you look at the big picture, one could be convinced quite easily that it's important to our society to adequately protect our pensioners. Also, if you're looking at the experience in China, 20 years ago they were saving far too much because they didn't have a secured pension system.

I think there is a lot of merit to it, but I understand we're quite limited in the type of legislation we can do. We can't spend any money. You have to find some kind of pigeonhole to get where you want to go, but it may be not that obvious given the limitations.

**Ms. Gladu:** Obviously, for myself, I think putting pensioners ahead in the line doesn't cost extra money to the federal government, and it really does protect them. So that's why I think the measures that are in here, while they're not everything you'd want to do to a pension system, what I would say is it's

à l'étape de l'étude en comité. Je pense toujours que ce n'est pas une mauvaise idée. Les compagnies d'assurances ont pour mission d'assurer les risques. C'est ce qu'elles font.

Bien que je n'aie pas de boule de cristal pour prédire l'avenir, je m'attends à ce que ces organismes, comme le Régime de retraite des travailleurs de la santé de l'Ontario et le Régime de retraite des CAAT, prennent de l'expansion avec le temps, car ils constituent un moyen tellement efficace de protéger les retraités et de faire croître les fonds investis. La plupart de ceux qui m'ont été présentés font fructifier les fonds cinq fois plus que ce que vous pourriez faire vous-même si vous investissiez. C'est la voie de l'avenir, à mon avis.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** J'aimerais poser une autre question.

Quelle est la méthode la plus efficiente en matière de coûts pour ceux qui contribuent à un régime de retraite?

Les contributions sont assez élevées pour garantir des prestations définies. Cela représente 12 % des salaires en moyenne pour les travailleurs et 12 % pour l'entreprise. C'est l'entreprise qui garantit le risque, mais à un taux assez élevé. Pourtant, des fonds plus larges permettraient peut-être d'obtenir des assurances à un meilleur coût.

[Traduction]

**Mme Gladu :** Je pense que c'est l'avantage d'avoir un fonds de pension auquel participent 500 entreprises, par exemple. Vous répartissez le risque et je pense que c'est mieux pour le fonds de pension.

**La présidente :** Merci. Plusieurs personnes aimeraient poser des questions, mais nous n'avons plus beaucoup de temps.

**Le sénateur Massicotte :** Je pense que cela dépasse la portée de votre projet de loi. Si l'on examine la situation dans son ensemble, on pourrait être convaincu assez facilement qu'il est important pour notre société de protéger adéquatement nos retraités. De plus, si vous prenez en compte l'expérience de la Chine, vous verrez qu'il y a 20 ans, on y épargnait beaucoup trop parce que les systèmes de retraite sûrs n'existaient pas.

Je pense que ce projet de loi a beaucoup de mérite, mais je comprends que nous sommes assez limités dans le type de loi que nous pouvons adopter. Nous ne pouvons pas dépenser d'argent. Vous devez trouver une façon bien unique d'atteindre votre objectif, mais ce n'est peut-être pas si évident étant donné les limites.

**Mme Gladu :** Évidemment, en ce qui me concerne, je pense que le fait de faire passer les retraités avant les autres ne coûte pas plus cher au gouvernement fédéral, et cette façon de faire nous permet vraiment de les protéger. Voilà pourquoi je pense que les mesures qui sont proposées — bien qu'elles ne

better to get this over the line at this point in time than spend another 20 years and still not have any protection for the pensioners. That would be my recommendation.

**Senator Woo:** This bill assigns super priority to pensioners in the same way that salary earners already have super priority, but the two cohorts are not the same, of course. Many pensioners will have left the workforce already and would benefit from this act, but so would the salary earners because of the pensions to come to which they do not yet have access. Who would get super priority over the other, the salary earners or the pensioners?

**Ms. Gladu:** It's the salary earners. If you look into the table, you can see that the line on the salaries up to \$2,000 per employee from section 81.2 of the Bankruptcy and Insolvency Act would come before this updated section.

**Senator Wells:** It's not really a question, it's more of an observation. When I think about the discussion from my colleagues Senator Cardozo and Senator Bellemare about the government backstopping — and I don't think the government should be backstopping. Then I think about the lenders who might not like this so much, but when I think of Canadian banks, they have the ultimate backstop in the federal government under the Canada Deposit Insurance Corporation, or CDIC, of \$100,000 per account. I think it's more than curious that lenders might be concerned about a self-funded backstop when they themselves are backstopped by the federal government to a tune of over a trillion dollars.

**Ms. Gladu:** I think your point is well taken. The banks are certainly not suffering, and they are protected. I would say that the government has also come to the rescue, if you remember the General Motors bailout that was done. I think there are lots of protection for banks, but there is currently no protection for people who work their whole lives.

**Senator Ringuette:** Actually, it is a follow-up. When I did the research on the issue in regard to the U.S., the U.S. government charges 1% of contributions to their pension system, which are quarters, and that fund is a backstop for deficiency in case of bankruptcy. But we don't want to go there. I think this is a very balanced and reasonable approach. Thank you again.

**Ms. Gladu:** Thank you, senators.

représentent pas toutes ce que l'on voudrait changer dans un système de pension — sont notre meilleure option à ce stade-ci. Mieux vaut adopter ce projet de loi que d'encre se retrouver sans mesure de protection pour les retraités dans 20 ans. Il s'agit de ma recommandation.

**Le sénateur Woo :** Ce projet de loi attribue la priorité absolue aux retraités de la même manière que les salariés ont déjà la priorité absolue, mais les deux cohortes ne sont pas pareilles, évidemment. De nombreux retraités auront déjà quitté le marché du travail et bénéficieront de cette loi, mais les salariés en bénéficieront aussi, en raison des pensions à venir auxquelles ils n'ont pas encore accès. Qui aurait la priorité absolue sur l'autre, les salariés ou les retraités?

**Mme Gladu :** Ce seraient les salariés. Si vous consultez le tableau, vous pouvez voir que la ligne sur les salaires jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par employé de l'article 81.2 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité viendrait avant cet article modifié.

**Le sénateur Wells :** Je n'ai pas vraiment de question. J'aimerais plutôt faire une observation. Quand je pense à la discussion de mes collègues, les sénateurs Cardozo et Bellemare, sur l'appui fourni par le gouvernement, je dois dire que je ne pense pas que le gouvernement devrait fournir cet appui. Les créanciers n'aimeront peut-être pas trop cette idée, mais quand je pense aux banques canadiennes, je me dis qu'elles jouissent du soutien par excellence offert par le gouvernement fédéral par le biais de la Société d'assurance-dépôts du Canada, ou SADC, à hauteur de 100 000 \$ par compte. À mon avis, il est plus qu'étrange que les créanciers puissent être préoccupés par un filet de sécurité autofinancé alors qu'ils bénéficient eux-mêmes de l'appui du gouvernement fédéral à hauteur de plus d'un billion de dollars.

**Mme Gladu :** Je comprends ce que vous dites. Les banques ne souffrent certainement pas, et elles sont protégées. Le gouvernement est également venu à la rescousse, si vous en souvenez, de General Motors en lui fournissant une aide financière. Je pense qu'il existe beaucoup de mesures de protection pour les banques, mais il n'y a actuellement aucune mesure de protection offerte aux personnes qui travaillent toute leur vie.

**La sénatrice Ringuette :** J'ai plutôt une question complémentaire. Lorsque j'ai fait des recherches sur la question en ce qui concerne la situation aux États-Unis, j'ai découvert que le gouvernement américain prélève 1 % des cotisations à son système de pension, qui fonctionne par trimestres, et ce fonds constitue un filet de sécurité en cas de faillite. Mais nous ne voulons pas en arriver là. Je pense qu'il s'agit d'une approche très équilibrée et raisonnable. Merci encore.

**Mme Gladu :** Merci, sénatrices et sénateurs.

**The Chair:** Thank you very much, Member of Parliament for Sarnia—Lambton Marilyn Gladu, and joined today spontaneously by Louise Chabot, a Bloc member of Parliament who worked alongside Marilyn Gladu on this bill. We thank you for your very direct summation of your bill and your case for it. We may even be back to you later on in our discussions as we look at this after we hear from other witnesses. This is our first session. Thank you very much.

Welcome to our witnesses. This is our second panel today on the issue of pensions, Bill C-228.

We have with us and are pleased to welcome Mr. Peter Gorham, Actuary at JDM Actuarial Expert Services Inc. From the Association of Canadian Pension Management, or ACPM, Todd Saulnier, President of the Board of Directors, and Andrea Boctor, Past Chair of the ACPM Federal Council.

We will begin with an opening statement from Mr. Gorham to be followed by Mr. Saulnier. Go ahead.

**Peter Gorham, Actuary, JDM Actuarial Expert Services Inc.:** Good afternoon. I am an actuary who has provided consulting services to Canadian pension plans for 45 years. I am here representing myself today. I am concerned that two of the comments that have been presented by some opponents of Bill C-228 do not provide a full picture.

While there are many pension plans in Canada, it is only the defined benefit type of plan that is affected by this bill, other than possibly plans with unremitted contributions that are due to the pension fund. Only defined benefit plans can develop unfunded liabilities.

Within the private sector, the most recent data from Statistics Canada shows that 9.6% of private sector workers are members of a defined benefit plan. There is additional background information in my brief.

It is likely that lenders will impose additional financial conditions on companies due to increased risks arising from this bill. Opponents say that could make it very difficult or impossible to secure financing without paying a premium over current costs.

While we do not know what these conditions might be or how burdensome they might be, those opposed to the bill suggest that companies may terminate their defined benefit plans to avoid those conditions or to reduce borrowing costs.

**La présidente :** Je remercie la députée de Sarnia—Lambton, Marilyn Gladu, accompagnée de façon spontanée par Louise Chabot, députée du Bloc québécois, qui a travaillé aux côtés de Mme Gladu sur ce projet de loi. Nous vous remercions de votre résumé très clair de votre projet de loi et de vos arguments en sa faveur. Nous pourrions nous tourner une fois de plus vers vous, à une étape plus avancée de notre étude, une fois que nous aurons entendu d'autres témoins. Il s'agit de notre première réunion sur le sujet. Merci beaucoup.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Il s'agit du deuxième groupe de témoins que nous entendrons aujourd'hui sur la question des pensions et sur le projet de loi C-228.

Nous sommes heureux d'accueillir Peter Gorham, actuaire chez JDM Actuarial Expert Services Inc. Nous accueillons également, de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite, ou ACARR, Todd Saulnier, président du conseil d'administration, et Andrea Boctor, ancienne présidente du Conseil fédéral de l'ACARR.

Nous allons commencer avec la déclaration préliminaire de M. Gorham, qui sera suivie par celle de M. Saulnier. Allez-y.

**Peter Gorham, actuaire, JDM Actuarial Expert Services Inc. :** Bonjour. Je suis un actuaire qui offre des services de consultation sur les régimes de retraite canadiens depuis 45 ans. Aujourd'hui, je me présente en mon nom. Deux commentaires qui ont été présentés par certains opposants au projet de loi C-228 ne brossent pas un portrait complet de la situation, et cela me préoccupe.

Bien qu'il existe de nombreux régimes de retraite au Canada, seul le régime à prestations déterminées est touché par ce projet de loi, à part peut-être les régimes dont les cotisations non versées sont dues au fonds de pension. Seuls les régimes à prestations déterminées peuvent développer un passif non capitalisé.

Dans le secteur privé, les données les plus récentes de Statistique Canada montrent que 9,6 % des travailleurs du secteur privé souscrivent à un régime à prestations déterminées. Vous trouverez d'autres renseignements généraux dans mon mémoire.

Il est probable que les créanciers imposeront des conditions financières supplémentaires aux entreprises en raison des risques accrus découlant de ce projet de loi. Ceux qui s'opposent au projet de loi disent que, sans payer un supplément par rapport aux coûts actuels, il pourrait devenir très difficile, voire impossible, d'obtenir du financement.

Bien que nous ne sachions pas quelles pourraient être ces conditions ni à quel point elles pourraient être lourdes, ceux qui sont contre le projet de loi suggèrent que les entreprises pourraient mettre fin à leurs régimes à prestations déterminées

First, many with defined benefit plans are subject to collective bargaining, and it is unlikely that companies will be able to terminate those plans without further bargaining.

Second, if a company did terminate a defined benefit pension plan, the company is obligated to fund fully any shortfalls. The act of terminating a plan virtually ensures that all plan members will receive their full entitlement. However, going forward, employees may find that their future pension is replaced with a less costly type of plan.

Third, current estimates are that most defined benefit pension plans in Canada would be in a surplus position if they were wound up. There are a few that are in a deficit position and a very few that are in a serious deficit position. This is a huge improvement over the last couple of years.

Following the enactment of Bill C-228, companies with a pension plan in a healthy financial position will likely find few, if any, additional conditions from lenders other than a requirement to maintain their pension plan in a fully funded position. That will also benefit workers.

Opponents say the Stelco pension plan termination process is a viable alternative to Bill C-228. All of Stelco's legacy pension plans were underfunded when the company emerged from Companies' Creditors Arrangement Act protection in 2017. An arrangement was negotiated to postpone the final settlement of the benefits in hopes the plan could be brought to a fully funded position. By mid-2022, two of those five plans reached that goal. A great success story.

But the Stelco success is due to a combination of three factors. Plan assets were invested with a view to providing returns that exceeded what was required to pay the pensions. There was no guarantee this would work. Investment losses could have happened. And even larger unfunded liabilities evolve. As a condition of purchase, the purchaser, Bedrock Industries, was required to contribute to the pension funds. The basic contributions were relatively minimal, but additional contributions that were tied to various performance metrics would provide a significant boost to assets. Thirdly, the purchase by Bedrock Industries was made possible by the Ontario

pour éviter de se conformer à ces conditions ou pour réduire les coûts d'emprunt.

D'abord, beaucoup de travailleurs qui ont des régimes à prestations déterminées sont assujettis à des négociations collectives, et il est peu probable que les entreprises pourront mettre fin à ces régimes sans nouvelles négociations.

Deuxièmement, si une entreprise supprime un régime de retraite à prestations déterminées, elle est tenue de combler tous les manques à gagner. Lorsqu'un régime est ainsi supprimé, tous ses cotisants sont à peu près certains de toucher toutes les sommes auxquelles ils ont droit. Il est toutefois possible que certains employés constatent désormais que leur régime de retraite a été remplacé par un autre qui est moins coûteux.

Troisièmement, les estimations actuelles révèlent que la plupart des régimes de retraite à prestations déterminées au Canada se retrouveraient dans une position de surplus s'ils étaient liquidés. Il y en a quelques-uns en situation de déficit et très peu dont le déficit est prononcé. Il s'agit d'une amélioration considérable par rapport à la situation qui prévalait il y a quelques années.

Lorsque le projet de loi C-228 aura été adopté, les entreprises ayant un régime de retraite en bonne santé financière se verront sans doute imposer très peu, voire pas du tout, de conditions additionnelles par les prêteurs, si ce n'est l'exigence de s'assurer que leur régime de retraite demeure entièrement capitalisé. Cette condition sera également bénéfique pour les travailleurs.

Les opposants au projet de loi C-228 allèguent que le processus de cessation des régimes de retraite utilisés par Stelco serait une solution de rechange tout à fait valable. Tous les régimes de retraite en place chez Stelco étaient sous-capitalisés lorsque l'entreprise s'est affranchie de la protection offerte par la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies en 2017. Un arrangement a alors été négocié afin de reporter le paiement final des prestations dans l'espoir que l'on parvienne à replacer le régime dans une position de capitalisation intégrale. Au milieu de l'année 2022, cet objectif avait été atteint pour deux des cinq régimes en question. Voilà une belle histoire de réussite.

Les bons résultats obtenus par Stelco sont cependant attribuables à la combinaison de trois facteurs. Premièrement, les actifs du régime ont été investis avec comme objectif de produire des rendements plus élevés que ceux nécessaires pour payer les pensions. Rien ne garantissait que cela allait fonctionner. Ces investissements auraient pu entraîner des pertes et faire augmenter davantage le passif non capitalisé. La vente de l'entreprise était par ailleurs conditionnelle à ce que l'acquéreur, Bedrock Industries, contribue au fonds de pension. Les contributions de base étaient relativement minimes, mais des contributions additionnelles liées à différents paramètres de

government providing guarantees to backstop the company and to take away liabilities that Bedrock Industries did not have to assume. Those guarantees were a key ingredient to the overall success of the package.

In my opinion, if the conditions are right for a similar arrangement in other insolvencies, it is likely worth implementing. But that requires government guarantees, a purchaser willing to contribute future revenues to the pension plan, members willing to take the risk that they might get less rather than more and favourable investment outcomes — an unlikely scenario in many insolvencies and bankruptcies.

I hope this information will help you to more fully understand some of the consequences that are being discussed with respect to this bill. To conclude, the bottom line, from my perspective, is that we are finally protecting those who are unable to protect themselves rather than continuing to protect those who are able to protect themselves. Thank you.

**The Chair:** Thank you very much, we'll move next to Mr. Saulnier, president of the board of directors. Go ahead, please.

**Todd Saulnier, President, ACPM Board of Directors (Mercer), Association of Canadian Pension Management:** Thank you Madam Chair and Mr. Deputy Chair. We would like to thank you for the opportunity to share our thoughts on the bill being studied in this esteemed chamber.

[Translation]

I chair the board of directors of the ACPM, the Association of Canadian Pension Management. The ACPM is a non-profit advocacy organization. I am an actuary and investment consultant with over 30 years of experience.

[English]

My role outside the ACPM is to support sponsors with the creation, design, implementation and good governance of effective pension plans and other retirement income solutions.

The ACPM's vision, in fact, is to be the leading advocate for pension plan sponsors and administrators in the pursuit of a balanced, effective and sustainable Canadian retirement income system. Our membership includes some of the largest public and private sector defined benefit pension plans in Canada that

performance devaient gonfler les actifs de façon marquée. Troisièmement, l'acquisition par Bedrock Industries a été rendue possible par l'engagement du gouvernement ontarien à se porter garant de l'entreprise et à la libérer des passifs qu'elle n'avait pas à assumer. Ces garanties ont grandement contribué à la réussite de la transition.

Selon moi, il vaut la peine de mettre en place une mesure semblable pour les autres situations d'insolvabilité présentant des conditions qui s'y prêtent. Il n'en demeure pas moins que cela exige des garanties d'un gouvernement, un acquéreur disposé à investir ses revenus à venir dans le régime de retraite, des cotisants prêts à courir le risque de se retrouver avec moins d'argent et des investissements produisant des résultats positifs — un scénario peu probable dans bien des cas d'insolvabilité et de faillite.

J'ose espérer que ces quelques indications pourront vous aider à comprendre un peu mieux certaines des conséquences possibles de ce projet de loi. Je conclurais pour ma part en vous disant qu'il était grand temps que l'on s'emploie à protéger ceux qui ne sont pas capables de se protéger eux-mêmes, plutôt que de continuer à protéger ceux qui peuvent très bien le faire sans aide. Merci.

**La présidente :** Merci beaucoup. Nous allons maintenant entendre M. Saulnier, le président du conseil d'administration de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite. À vous la parole.

**Todd Saulnier, président du conseil d'administration (Mercer), Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite :** Merci, madame la présidente et monsieur le vice-président. Nous voulons vous remercier de nous donner l'occasion de présenter nos points de vue sur le projet de loi à l'étude par cette distinguée Chambre.

[Français]

Je suis président du conseil d'administration de l'ACARR, soit l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite. L'ACARR est une organisation de défense des intérêts à but non lucratif. Je suis actuaire et consultant en placements et je compte plus de 30 ans d'expérience.

[Traduction]

En dehors du travail de notre association, mon rôle consiste à aider des promoteurs à créer, concevoir, mettre en œuvre et administrer sainement des régimes de pensions et d'autres solutions efficaces pour assurer un revenu aux gens à la retraite.

L'ACARR se veut le principal défenseur des promoteurs et des administrateurs de régimes de retraite dans le but de favoriser l'établissement d'un système de revenu de retraite équilibré, efficace et viable au Canada. Nous comptons parmi nos membres les responsables de quelques-uns des plus

collectively manage plans over trillions of dollars in assets and covering millions of plan members.

In our brief that we submitted, you may notice we included a copy of our submission to the House committee that studied Bill C-228. In that briefing, we did raise some concerns about some potential serious consequences of the approach being taken by the bill. We certainly agree with the intention of the bill — to protect pensioners. But we did suggest some alternatives which we believe would be more effective in protecting both current pensioners and future pensioners, which we have concerns about, to avoid those negative consequences.

Given the House has unanimously endorsed this somewhat unique approach, in our research, the only country we can find that had a similar, super priority approach was South Korea — at least in the developed world.

We've limited our remarks in this particular briefing to the Senate committee to a number of drafting issues with the current legislation and it's our hope the Senate will study these issues and potentially suggest some amendments that would enable the legislation to be enforceable, thus achieving the aims of the bill in the House on this particular matter.

I'd like to have Ms. Boctor continue our comments. She's the lawyer on our committee.

**Andrea Boctor, Past Chair, ACPM Federal Council (Osler, Hoskin & Harcourt LLP), Association of Canadian Pension Management:** Pension lawyer. Thank you, Mr. Saulnier, Madam Chair and Mr. Deputy Chair.

The ACPM strongly believes that every pensioner should get every dollar of pension benefit to which they are entitled whether their employer is solvent or insolvent. That is our mission. We are tireless advocates for a sustainable Canadian pension system. The ACPM also strongly believes that a priority for deficits is not the best way to accomplish this goal. Rather, we believe a priority for pension deficits will cause many of the remaining defined benefit plans to close, be they bargained or not.

We have outlined these concerns in our letter to the House of Commons standing committee, which, as Mr. Saulnier

importants régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs public et privé au Canada qui gèrent collectivement des billions de dollars en actifs au bénéfice de millions de cotisants.

Vous noterez que nous avons joint à notre documentation une copie du mémoire que nous avons soumis au comité de la Chambre des communes qui s'est penché sur le projet de loi C-228. Nous soulevons dans ce mémoire nos préoccupations relativement à certaines conséquences graves que pourrait avoir l'approche mise de l'avant par ce projet de loi. Il va de soi que nous souscrivons à l'intention de cette mesure législative, à savoir protéger les retraités. Nous avons toutefois suggéré certaines solutions de rechange qui, à notre avis, permettraient de protéger plus efficacement les retraités actuels et ceux qui les suivront — dont le sort nous inquiète tout particulièrement — en leur évitant ces conséquences néfastes.

Notons que la Chambre a unanimement adopté cette approche pour le moins particulière, nos recherches ayant révélé que la Corée du Sud est le seul autre pays du monde développé à avoir opté pour un régime de retraite suivant le principe de la priorité absolue.

Nous allons donc limiter nos observations à l'intention du comité sénatorial à un certain nombre de problèmes que pourrait poser le libellé de ce projet de loi. Nous espérons que le Sénat voudra bien étudier ces questions pour éventuellement proposer certains amendements de telle sorte que la loi puisse bel et bien s'appliquer et nous permettre d'obtenir les résultats visés avec cette mesure législative émanant de la Chambre.

Je vais maintenant demander à Mme Boctor, l'avocate de notre groupe, de vous en dire plus long.

**Andrea Boctor, ancienne présidente, Conseil fédéral de l'ACARR (Osler, Hoskin & Harcourt LLP), Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite :** Disons l'avocate spécialisée dans les régimes de retraite. Merci, monsieur Saulnier, madame la présidente et monsieur le vice-président.

L'ACARR croit sincèrement que tous les retraités devraient toucher toutes les prestations de retraite auxquelles ils ont droit, que leur employeur soit solvable ou non. C'est en fait notre mission. Nous nous battons sans relâche pour offrir aux Canadiens un régime de retraite viable. L'ACARR a aussi la ferme conviction qu'un traitement prioritaire des régimes déficitaires n'est pas la meilleure façon d'atteindre cet objectif. Nous estimons plutôt qu'un traitement semblable va entraîner la cessation de bon nombre des autres régimes à prestations déterminées, qu'ils soient soumis ou non à une négociation collective.

Nous avons exprimé ces préoccupations dans notre lettre au comité permanent de la Chambre des Communes qui est jointe,

mentioned, is appended to the letter we wrote to this committee. We implore this committee to consider those alternate policy choices to implement this laudable goal.

In our letter to this committee, we also discussed the technical concerns as Mr. Saulnier mentioned. Our technical concerns fall into four main categories. First is the constitutionality of it. In an insolvency scenario, effectively this bill would have us reimagine every provincially regulated pension plan as a federally regulated plan, apply the funding regime of the federal Pension Benefits Standards Act to that plan and create a priority for that amount. That amount may not be owing under provincial legislation. In that regard, this bill has the potential to create a debt and apply a priority to it. We all know the federal government is surely capable of doing the latter. It's the former that we are concerned may not be constitutional — creation of the debt itself that would not otherwise be owing under provincial legislation.

We've also heard from the sponsor of this bill, Ms. Gladu, and many others, that one of the aims of this bill is to change behaviour for employers as they fund their pension plans in an ongoing scenario. Provinces have made the very deliberate choice from a policy perspective to only require 85% solvency funding, as in Ontario, for example, or no solvency funding as in the Quebec funding regime. They've made these deliberate policy choices in order to stem the tide of the wind up of the single employer defined pension plan. Because these things have value, there are 9.6% of Canadians covered by these plans.

This bill is intended to have the effect to require employers to put more into their plan and we think that would also be an incursion into provincial rights to legislate in the area of pensions. It also makes no mention of the guarantee scheme that Ontario has enacted. In the case of insolvency, the Pension Benefits Guarantee Fund, or PBGF, is a fully functioning regime in the event of employer insolvency. This regime is not at all mentioned in Bill C-228 and for that reason as well we have concerns about its constitutionality.

The second is that the net it casts is simply too broad. The current drafting of the bill could establish a priority when pensions haven't even been cut because of the way the amount is calibrated.

For federally regulated plans, again, the amount is miscalibrated. As Ms. Gladu mentioned, this bill has been floating around in one iteration or another for the last 15 to

comme l'indiquait M. Saulnier, à la lettre que nous avons adressée à votre comité. Nous vous implorons de bien vouloir envisager ces autres options stratégiques qui pourraient nous permettre d'atteindre cet objectif fort louable.

Dans notre lettre à votre intention, nous traitons également des problèmes techniques mentionnés par M. Saulnier. On pourrait diviser nos préoccupations à cet égard en quatre catégories principales. Il y a d'abord la validité constitutionnelle des mesures proposées. Dans un cas d'insolvabilité, ce projet de loi nous obligerait ainsi à considérer chaque régime de retraite sous réglementation provinciale comme étant un régime sous réglementation fédérale, à y appliquer les modalités de financement prévues au fédéral dans la Loi sur les normes de prestation de pension et à créer une priorité pour le montant en question. Cette somme n'est pourtant pas nécessairement due en vertu de la loi provinciale. À ce titre, le projet de loi pourrait permettre de créer une dette et d'y accorder une priorité. Nous savons tous que le gouvernement fédéral est certes habilité à établir des priorités. Nous nous interrogeons plutôt sur la validité constitutionnelle d'une mesure créant directement une dette à l'égard d'un montant qui ne serait pas sans cela dû en vertu de la loi provinciale.

Nous avons aussi entendu la marraine du projet de loi, Mme Gladu, et bien d'autres intervenants, affirmer que ce projet de loi avait notamment pour but de changer le comportement des employeurs quant au financement de leur régime de retraite dans une perspective à long terme. À ce titre, les provinces ont fait différents choix stratégiques. Par exemple, l'Ontario exige seulement une capitalisation du déficit de solvabilité à hauteur de 85 %, alors qu'il n'y a aucune exigence en la matière au Québec. Elles ont fait délibérément ces choix afin d'endiguer la vague des liquidations de régimes de retraite à prestations déterminées par un employeur unique, lesquels ont encore leur importance quand on sait que 9,6 % des Canadiens en bénéficient.

Le projet de loi a pour but d'exiger des employeurs qu'ils investissent davantage dans leur régime, et nous y voyons également de l'ingérence à l'égard des droits provinciaux de légiférer en matière de pensions. En outre, on ne fait aucunement mention du mécanisme de garantie instauré par l'Ontario. En cas d'insolvabilité d'un employeur, l'Ontario peut faire intervenir toutes les dispositions du Fonds de garantie des prestations de retraite, un régime qui n'est pas mentionné dans le projet de loi C-228, ce qui nous amène à nous interroger sur sa validité constitutionnelle.

Nous estimons par ailleurs que le projet de loi ratisse trop large. Suivant sa formulation actuelle, une priorité pourrait être créée même lorsqu'il n'y a pas eu perte de prestations de retraite, et ce, en raison de la façon dont le montant est calibré.

Il y a aussi un problème de calibration des montants dans le cas des régimes sous réglementation fédérale. Comme l'indiquait Mme Gladu, diverses versions de ce projet de loi ont vu le jour à

20 years. Pension legislation has evolved in that time. Pension funding has evolved in that time, including at the federal level, and the language in the bill has just not kept pace.

Fourth, again, with respect to provincially regulated plans, it's really unclear how, as a practical matter, we would actually calculate the amount that is subject to that priority. We come to you as industry experts unable to read and apply this bill as it relates to provincially regulated plans and with serious concerns regarding the fallout that may ensue.

We also come to you with solutions, including policy solutions and drafting solutions if this is, indeed, the policy choice that is made, and those are outlined in our letter. We would be happy to discuss those in greater detail.

**The Chair:** Thank you all for your opening comments.

**Senator C. Deacon:** Thank you for your opening comments.

I wouldn't mind you addressing the specific issue that has been raised to some of us about jointly sponsored pension plans, as referenced by MP Gladu. The concern is that they're developed where the employer and the employee equally share the risk and that the employer is not the only backstop, but all of a sudden this makes them the only backstop.

Can you speak to that concern that's been raised to some of us? I just want to understand what your thoughts are relative to MP Gladu's.

**Mr. Saulnier:** I guess from an actuarial perspective, an employer that exits one of those jointly sponsored plans, if it's multiple — like in the CAAT situation — there may be a deficit at the time of the exit, and so I don't know from a legal perspective — and you, Ms. Bector, should answer that part of it — whether that deficit would have to be funded in a bankruptcy situation, if that employer has gone bankrupt. Does that create a debt that would then top up the plan? That I don't know.

**Ms. Bector:** Jointly sponsored pension plans, or JSPPs, are a great idea. They should be allowed at the federal level. We're big supporters of those. They're currently not allowed at the federal level under the Pension Benefits Standards Act. There's no legislation to support their existence.

un moment ou un autre au cours des 15 à 20 dernières années. Les lois et les modalités de financement des régimes de retraite ont évolué depuis, notamment à l'échelon fédéral, mais la formulation du projet de loi n'a pas été rajustée en conséquence.

Quatrièmement, il convient de rappeler, pour ce qui est des régimes sous réglementation provinciale, qu'il nous est impossible de savoir avec précision de quelle manière, dans la pratique, nous calculerions le montant faisant l'objet d'une priorité. Nous sommes des experts en la matière et nous n'arrivons pas à interpréter ce projet de loi quant à son application aux régimes sous réglementation provinciale, ce qui ne manque pas de nous préoccuper vivement quant aux répercussions qui pourraient s'ensuivre.

Nous vous proposons également des pistes de solution, y compris des options stratégiques et des modifications au libellé, si c'est effectivement le choix politique qui est fait. Toutes ces propositions sont décrites dans notre lettre. Nous serons ravis de pouvoir en discuter plus en détail avec vous.

**La présidente :** Merci à tous pour vos observations préliminaires.

**Le sénateur C. Deacon :** Merci pour vos remarques liminaires.

J'aimerais bien vous entendre au sujet de cette question des régimes de retraite parrainés conjointement à laquelle Mme Gladu a fait allusion. On s'inquiète du fait que ces régimes ont été mis en place à une époque où le risque était partagé également entre l'employeur et l'employé, si bien que l'employeur n'était pas le seul filet de sécurité, ce qui serait maintenant le cas si les mesures proposées étaient adoptées.

Pouvez-vous nous parler de cet enjeu dont certains d'entre nous avons été saisis? Je veux juste savoir si vous voyez les choses du même œil que Mme Gladu.

**M. Saulnier :** D'un point de vue actuariel, un employeur qui se retire de l'un de ces régimes parrainés conjointement — et notamment d'un arrangement multiple comme dans le cas du régime des CAAT — peut le faire alors que le régime est déficitaire, mais je ne sais pas, du point de vue légal — et Mme Bector pourrait nous éclairer à ce sujet —, si ce déficit devrait être épongé en cas de faillite de l'employeur. Est-ce que cela crée une dette s'ajoutant au bilan du régime? Je ne saurais vous le dire.

**Mme Bector :** Les régimes de retraite parrainés conjointement sont une excellente idée. Ils devraient être autorisés à l'échelon fédéral. Nous sommes d'ardents défenseurs de ces régimes. Ils sont actuellement interdits en vertu de la Loi sur les normes de prestation de pension. Aucune loi fédérale n'autorise la mise en place de tels régimes.

The way the bill works is it reimagines the plan as a federally regulated plan, and if it doesn't fit within the box of defined benefit, defined contribution or negotiated contribution at the federal level, it's not really clear how we apply this bill to that plan and to that employer's insolvency. That's where the concern arises.

**Senator C. Deacon:** Absolutely. The impression I got from MP Gladu is that they fall absolutely outside of this, but you're not as certain?

**Ms. Bector:** The way the legislation is drafted, it is not clear.

**Senator C. Deacon:** Mr. Gorham?

**Mr. Gorham:** I believe it would really come down to the plan terms. Some of these plans have a built-in mechanism whereby if there's a shortfall in the assets, the benefits are adjusted. In other words, they're built on the premise that once the contributions are made by an employer or by the employees, that is the end of their obligation for pensions that have been earned to date. You make your contributions that are required today, and there will be no more with respect to unfunded liabilities.

There are some plans around where they do attribute deficits in the plan back to participating employers, and those are ones where you would need to look to how the act might apply if one of those employers went bankrupt with a deficit.

I'm not a bankruptcy expert by any stretch of the imagination, but I would assume that that employer's obligation would fall under this act and that the trustee in bankruptcy would have to pay those contributions to the pension fund.

**Senator C. Deacon:** Just drilling down a little bit further, you make the point that this is a federal act that creates a liability, potentially, under provincially regulated pension plans, and the constitutional challenge of that.

Have you had that examined by a constitutional expert? Have you gone to that step? Do you have anybody who has looked at it beyond your suspicion of that challenge of that issue?

**Ms. Bector:** It is something that we have looked at, but it's something we would urge this Senate committee to study given its importance.

If this bill doesn't apply to provincially regulated plans, it does not accomplish its goal.

**Senator C. Deacon:** Yes. Thank you.

Le projet de loi dans sa forme actuelle prévoit qu'un régime serait considéré comme étant sous réglementation fédérale, mais n'indique pas clairement comment la loi s'appliquerait à un tel régime en cas d'insolvabilité de l'employeur si on ne peut pas établir avec précision à l'échelon fédéral s'il s'agit d'un régime à prestations déterminées, à cotisations déterminées ou à cotisations négociées. C'est ce que nous jugeons préoccupant.

**Le sénateur C. Deacon :** Tout à fait. Mme Gladu semblait dire que ces régimes échappent complètement à l'application de ce projet de loi, mais vous n'en paraissez pas aussi certaine?

**Mme Bector :** Le libellé n'est pas clair à ce sujet.

**Le sénateur C. Deacon :** Monsieur Gorham?

**M. Gorham :** Je pense que tout dépend en fait des modalités du régime. Certains de ces régimes sont pourvus d'un mécanisme prévoyant un rajustement des prestations lorsque les actifs deviennent insuffisants. Autrement dit, ils sont fondés sur le principe suivant lequel une fois les cotisations versées par l'employeur et les employés, ceux-ci n'ont pas d'autre obligation à l'égard des prestations de retraite accumulées jusque-là. Si vous avez déjà payé toutes les cotisations requises, vous n'aurez rien de plus à verser au titre du passif non capitalisé.

Il y a certains régimes pour lesquels les déficits enregistrés sont imputés aux employeurs participants. C'est pour ces régimes qu'il faudra chercher à déterminer si la loi peut s'appliquer en cas de faillite de l'un des employeurs lorsque le régime est en déficit.

Je suis loin d'être un expert en matière de faillite, mais je serais porté à croire que la loi s'appliquerait à l'obligation d'un employeur en pareil cas et que le syndic de faillite devrait payer ces cotisations au régime de retraite.

**Le sénateur C. Deacon :** Si on va un peu plus loin, vous avez fait valoir que nous avons ici une loi fédérale susceptible de créer un passif pour des régimes de retraite sous réglementation provinciale, ce qui pourrait être problématique du point de vue constitutionnel.

Avez-vous demandé à un expert en matière constitutionnelle de se pencher sur la question? Êtes-vous allés au-delà de vos simples craintes quant à la validité constitutionnelle pour demander à un spécialiste d'analyser les choses de plus près?

**Mme Bector :** Nous avons effectivement cherché à tirer cela au clair, mais nous exhortons le comité sénatorial à étudier également la question, compte tenu de son importance.

Si ce projet de loi ne s'applique pas aux régimes sous réglementation provinciale, il n'atteindra pas le but que l'on s'est fixé.

**Le sénateur C. Deacon :** Oui. Merci

**Senator Wells:** Of course, the federal government should, with respect to jurisdiction, always stay in its lane. That's one thing that I strongly believe in, but I recognize that not every person in the federal system believes that.

Mr. Gorham, thank you for your presentation. You've expressed concern that if Bill C-228 passes, it will result in defined benefit pensions being terminated or certainly reduced. I note that that seems to be the trend, even without the legislation.

Your brief seems to counter or at least minimize the concern. You note that, one, many defined benefit plans are subject to collective bargaining, and it is unlikely that companies will be able to terminate them without re-entering that bargaining process.

Of course, when the collective bargaining term ends, then everything is on the table. I recognize that.

Two, that if a company did terminate a defined benefit plan, they're obligated to fully fund any shortfalls and have currently five years — and under the legislation four years — to do so.

Third, as of today, there are few companies with a pension plan in financial deficit. We've all seen the numbers on that.

Am I understanding correctly that you don't see this bill as incentivizing employers to terminate their defined benefit pension plans?

**Mr. Gorham:** That's a correct statement. I don't see this bill triggering plan terminations, and my statement was that opponents of the bill have said companies will wind up their pension plans. I don't see that happening, personally.

There are a lot of other reasons why companies are winding up their pension plans and getting out of that area.

**Senator Wells:** When other companies do wind up their pension plans, are they offering a replacement or just saying, "This isn't on offer anymore," given the previous panel that says that this is now an incentive for bringing on employees or attracting employees?

**Mr. Gorham:** Many companies would replace it with what's called a defined contribution type of plan or a group registered retirement savings plan, or RRSP. Basically, defined

**Le sénateur Wells :** Il va de soi que le gouvernement fédéral devrait toujours, en matière de compétences, garder sa place. J'en suis intimement convaincu, mais je suis conscient qu'il n'en va pas de même de tous les intervenants au sein du régime fédéral.

Monsieur Gorham, merci de votre exposé. Vous avez dit craindre que l'adoption du projet de loi C-228 sonne le glas ou tout au moins entraîne la décroissance de certains régimes de retraite à prestations déterminées. J'ai l'impression que c'est la tendance que l'on observe d'ores et déjà, même sans ce projet de loi.

Votre mémoire semble faire contrepoids à cette préoccupation, ou tout au moins la minimiser. Vous notez dans un premier temps que bon nombre de régimes à prestations déterminées sont soumis à la négociation collective, et qu'il est peu probable qu'une entreprise puisse supprimer un tel régime sans devoir passer par le processus de négociation.

Il va de soi que lorsqu'une convention collective arrive à échéance, tout est sur la table. J'en suis bien conscient.

Vous indiquez dans un deuxième temps qu'une entreprise qui supprime un régime à prestations déterminées est tenue d'en combler tous les manques à gagner et dispose actuellement de cinq ans pour ce faire — un délai qui serait raccourci à quatre ans avec le projet de loi.

Dans un troisième temps, vous notez que peu d'entreprises ont actuellement un régime de retraite en situation de déficit. Nous avons tous pu consulter les chiffres à ce sujet.

Dois-je comprendre que vous estimez que ce projet de loi ne risque pas d'inciter des employeurs à mettre un terme à leur régime de retraite à prestations déterminées?

**M. Gorham :** C'est effectivement le cas. Je ne pense pas que ce projet de loi va être à l'origine de cessations de régime. J'ai indiqué que des opposants au projet de loi ont fait valoir que des entreprises allaient liquider leur régime de retraite. Pour ma part, je ne crois pas que les choses vont se passer ainsi.

Il y a toutes sortes de raisons qui peuvent inciter une entreprise à liquider son régime de retraite pour emprunter une autre avenue.

**Le sénateur Wells :** Lorsque certaines entreprises liquident leur régime de retraite, offrent-elles une solution de rechange ou indiquent-elles seulement que cet avantage n'est plus accessible? Je pose notamment la question parce qu'un témoin précédent nous a mentionné qu'il s'agissait désormais d'un incitatif pour le recrutement de nouveaux employés.

**M. Gorham :** De nombreuses entreprises vont remplacer leur régime semblable par un autre qui est à cotisations déterminées ou par un régime enregistré d'épargne-retraite, ou REER,

contribution plans work much like an RRSP. It's money accumulation.

**Senator Wells:** Right. And there's not a downside to that, other than what the plan might look like?

Ms. Bector, you're anxious to speak?

**Ms. Bector:** There can be significant downsides to a defined contribution pension plan.

The Healthcare of Ontario Pension Plan did a study not long ago on the benefit of a good pension — I think that's the name of the study that is referenced in our materials. It estimated that for every dollar put in a defined contribution plan, it yields about two and a half dollars of retirement savings. For every dollar put in a single employer defined benefit plan, about four and a half.

**Senator Wells:** In the case of a bankruptcy, which is what we're talking about now, it could be any multiple of \$1? It doesn't matter because there's a bankruptcy and you would have the pensioner further in the back of the line. So we'd actually be talking about fractions of the dollar, not multiples of the dollar?

**Ms. Bector:** Well, in a bankruptcy scenario, we would have a pension worth four and a half dollars and say that pension is only 80% funded at the time of the insolvency, they'd get 80% of four and a half dollars, which is still better than two and a half.

I think that's the policy decision that many provinces have made. They've said, "A cut in your great defined benefit is better than the alternatives — a defined contribution or a group RRSP."

**Mr. Saulnier:** 85% of a defined benefit is better than a defined contribution.

**Senator Wells:** All right.

**Senator Massicotte:** Thank you for being with us.

I'm still at first base because you've got all this stuff and it sounds good. But if it is accurate that this is going to scare the banks away, I'm quite concerned about the impact on the economy and on small businesses, predominantly. It is going to be significant.

How do we get a grasp of that because you've got all kinds of accusations and stipulations. How do we find out what reality looks like? Can we look elsewhere to another country, especially the United States?

collectif. Le fonctionnement d'un régime à cotisations déterminées est assez semblable à celui d'un REER. Il est basé sur l'accumulation de fonds.

**Le sénateur Wells :** Tout à fait. Et il n'y a pas d'inconvénient à une telle solution, si ce n'est de la forme que le régime pourrait prendre?

Madame Bector, vous semblez vraiment vouloir intervenir.

**Mme Bector :** Le régime de retraite à cotisations déterminées comporte d'importants inconvénients.

Il n'y a pas si longtemps, le HOOP, le régime de retraite des travailleurs de la santé en Ontario, a commandé une étude sur les avantages d'un bon régime de pension à laquelle nous faisons d'ailleurs référence dans notre mémoire. Il est estimé que chaque dollar versé dans un régime à cotisations déterminées rapporte environ 2,50 \$ en économies pour la retraite. Pour chaque dollar investi dans un régime à prestations déterminées à employeur unique, le rendement est de 4,50 \$.

**Le sénateur Wells :** Dans un cas de faillite, car c'est ce dont il est question ici, ce taux de rendement importe peu. Le retraité se retrouve simplement plus loin dans la file d'attente. Ne serait-il pas alors question de fractions d'un dollar, plutôt que de multiples?

**Mme Bector :** Eh bien, en cas de faillite, le régime de retraite aurait une valeur de 4,50 \$, et s'il n'est financé qu'à 80 % au moment de la faillite, les pensionnés obtiendraient 80 % de chaque 4,50 \$, ce qui est quand même mieux que 2,50 \$.

Je pense que c'est la décision stratégique que de nombreuses provinces ont prise, se disant qu'un régime à prestations déterminées bien garni vaut mieux que les autres solutions, comme un régime à cotisations déterminées ou un régime enregistré d'épargne-retraite collectif.

**M. Saulnier :** Il vaut mieux avoir 85 % d'un régime à prestations définies qu'un régime à contribution définie.

**Le sénateur Wells :** D'accord.

**Le sénateur Massicotte :** Je vous remercie de témoigner devant nous.

Je suis encore à la case de départ, car vous avez présenté de nombreux arguments qui semblent pertinents. Mais s'il est juste que le projet de loi effarouchera les banques, je me préoccupe considérablement des répercussions qu'il pourrait avoir, principalement sur l'économie et les petites entreprises. Son incidence sera considérable.

Comment bien comprendre les tenants et les aboutissants quand les accusations et les stipulations abondent? Comment savoir ce qu'il en est réellement? Pouvons-nous nous tourner vers un autre pays, particulièrement les États-Unis?

**Mr. Saulnier:** I can take that. As the ACPM, our primary mission is to support pension plans, so we're very concerned with that.

We dug through the statistics a little bit, and Statistics Canada does give us some great insight as to what is happening with those trends.

Mr. Gorham, you had it in your paper — and it was in ours as well — less than 10% now of corporate-sponsored pension plans —

**Senator Massicotte:** Less than 10%?

**Mr. Saulnier:** Less than 10% of Canadians in the corporate sector have access to a defined benefit pension plan.

**Senator Massicotte:** To a defined benefit, not a defined contribution.

**Mr. Saulnier:** Yes, to a defined benefit.

I think the criticisms and our concerns — certainly with respect to our organizational members — with this trend, which was happening anyway, as Ms. Gladu pointed out, this would be one additional argument for why that could continue. Plans are well funded today with the rise in interest rates. Until 2022, there were really good returns, so pensions are well funded today. But that's today. Solvency-funded positions can change rapidly from one year to the next. Although a plan doesn't have a deficit today, a lender may say, "This is a high risk, so I'm going to attribute that risk assessment in your lending agreement."

**Senator Massicotte:** Is it reasonable? I would argue that maybe it is because the earlier witness said 12% to 15% of one's cheque would be their contribution under a pension plan. So you've increased the cost to the company by 12% of the labour cost. That's pretty significant especially given that every good excuse is good. But they probably want to get out of that defined benefit program. It's too risky, and the history has shown that they want to get out of there.

**Mr. Saulnier:** Yes. You make a good point. Canada is not the only country that has gone through this evolution. Australia, the U.S. and the U.K. have gone through this evolution where there used to be a lot more defined benefit plans. However, in Australia, there's none. In other countries, the number of defined benefit plans has rapidly declined as a result.

**Senator Massicotte:** We're in hot water, but we've got no choice so you've got to bear with it and, hopefully, we won't cook the goose.

**M. Saulnier :** Je peux répondre à cette question. Comme la mission première de l'ACARR consiste à soutenir les régimes de retraite, nous nous préoccupons fort de la question.

Nous avons effectué quelques recherches dans les statistiques, et Statistique Canada nous offre un bon aperçu de l'évolution des tendances.

Monsieur Gorham, dans votre mémoire — comme dans le nôtre —, il est indiqué que moins de 10 % des régimes de retraite financés par l'employeur...

**Le sénateur Massicotte :** Moins de 10 %?

**M. Saulnier :** Moins de 10 % du secteur des entreprises disposent d'un régime à prestations déterminées.

**Le sénateur Massicotte :** On parle ici d'un régime à prestations déterminées et non d'un régime à cotisations déterminées.

**M. Saulnier :** Oui, à prestations déterminées.

Je pense que les critiques et les préoccupations — certainement chez nos membres organisationnels — à l'égard de cette tendance, qui se manifeste de toute façon, comme Mme Gladu l'a soulignée, offrent une raison de plus de croire que la tendance pourrait se maintenir. Les régimes sont adéquatement financés aujourd'hui en raison de la hausse des taux d'intérêt. Jusqu'en 2022, le rendement était excellent; les régimes sont donc bien financés aujourd'hui. Mais c'est aujourd'hui. La situation peut évoluer rapidement d'une année à l'autre au chapitre de la solvabilité et du financement. Même si un régime n'accuse pas de déficit aujourd'hui, un prêteur peut juger que le risque est élevé et décider d'en tenir compte dans le contrat de prêt.

**Le sénateur Massicotte :** Est-ce raisonnable? C'est peut-être parce que le témoin précédent a indiqué que de 12 à 15 % du chèque de paie d'un cotisant seraient versés au régime de retraite. Voilà qui fait passer le coût de la main-d'œuvre d'une entreprise à 12 %. C'est une augmentation substantielle, d'autant plus que cette excellente excuse est valable. Les employeurs veulent probablement se débarrasser du régime à prestations déterminées. C'est trop risqué, et l'histoire a montré qu'ils veulent s'en départir.

**M. Saulnier :** Oui. C'est une bonne observation. Le Canada n'est pas le seul pays qui connaît cette évolution. L'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni ont évolué en ce sens aussi, alors qu'ils comptaient autrefois beaucoup plus de régimes à prestations déterminées. Il n'en existe aucun en Australie, alors que dans d'autres pays, le nombre de régimes à prestations déterminées a rapidement décliné.

**Le sénateur Massicotte :** Nous sommes en situation difficile, mais nous n'avons pas le choix. Il faut tenir bon en espérant ne pas faire fausse route.

**The Chair:** I want to clarify. If we're now talking about defined benefit pension plans being under 10% and that that's a trend that's going down already, this legislation is not going to speed up that. It's already a trend. It seems to be the way the world is going.

**Mr. Saulnier:** It may speed it up. I think it was probably happening anyway. I think you're absolutely right. It's happening anyway, but this may be one additional reason why it goes from 9% down to 1 more rapidly than it otherwise would have.

**Senator Ringuette:** Thank you for your presentation. I truly appreciate it.

But I'm puzzled, and I hope you can clarify your statement in regards to the constitutionality of this bill.

The Bankruptcy and Insolvency Act is probably older than I am. Its last revision, in 1985, was 37 years ago. It covers federal and provincial small and medium-sized enterprises, corporations, utilities, universities, you name it. In the last 37 years, nobody has argued the constitutionality of the act.

Even though these entities are regulated by the provincial government — whether through the provincial small business act, the Salaries Act or all of the above — I cannot understand why you're saying that the pension fund, contrary to the salaries and all the lists contained within it, is not constitutional. Explain that to me because I've been looking at constitutional issues in this chamber for 20 years. This is a puzzle to me. Clarify it.

**Ms. Bector:** It would be for two reasons. First, the Bankruptcy and Insolvency Act is there to prioritize the debts of the debtor — the bankrupt — and to distribute the remaining assets in an equitable manner among its creditors. This bill, as it relates to provincially regulated plans, could create a debt —

**Senator Ringuette:** No. Listen, in 2005, we added the salaries.

**Ms. Bector:** Yes.

**Senator Ringuette:** That was 17 years ago. The constitutionality of that has never been questioned.

**Ms. Bector:** The wages are \$2,000 per employee, but it's "up to" \$2,000 per employee. Therefore it has to be actually owing to the employee, and then they'll get that amount up to \$2,000. Here, we'll be creating an obligation of the employer to fund the plan where, otherwise, there wasn't one under provincial legislation.

**La présidente :** Je veux éclaircir un point. Si moins de 10 % des régimes sont à prestations déterminées actuellement et que la tendance est déjà à la baisse, le projet de loi n'accélénera pas les choses. C'est déjà une tendance. Il semble que ce soit la direction vers laquelle le monde se dirige.

**M. Saulnier :** Le projet de loi pourrait accélérer la tendance. Je pense que le phénomène est probablement là de toute manière. Vous avez absolument raison, la tendance est là de toute façon, mais c'est peut-être une raison supplémentaire pour laquelle le pourcentage passe de 9 à 1 % plus rapidement qu'il ne l'aurait fait autrement.

**La sénatrice Ringuette :** Je vous remercie de votre exposé, qui m'est vraiment utile.

Je suis toutefois perplexe et j'espère que vous pouvez éclaircir vos propos sur la constitutionnalité de ce projet de loi.

La Loi sur la faillite et l'insolvabilité est probablement plus vieille que moi. Sa dernière révision remonte à 1985, c'est-à-dire à 37 ans. Elle s'applique aux petites et moyennes entreprises, aux sociétés, aux services publics, aux universités et aux diverses entités sous réglementation fédérale et provinciale. En 37 ans, personne n'a remis en question la constitutionnalité de la loi.

Même si ces entités sont réglementées par le gouvernement provincial, que ce soit en vertu de la loi provinciale sur les petites entreprises, la Loi sur les traitements ou toutes ces lois, je ne peux pas comprendre pourquoi vous dites que pour le régime de retraite, contrairement aux salaires et à tout ce qu'ils contiennent, ce n'est pas constitutionnel. Expliquez-moi cela, car j'examine des questions constitutionnelles depuis 20 ans au Sénat et cette opinion me laisse perplexe. Veuillez éclaircir ce point.

**Mme Bector :** Ce serait pour deux raisons. D'abord, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité accorde la priorité aux dettes du débiteur — le failli —, puis répartit équitablement le reste des actifs entre les créanciers. Pour les régimes sous réglementation provinciale, le projet de loi pourrait créer une dette...

**La sénatrice Ringuette :** Non. Écoutez, en 2005, nous avons ajouté les salaires.

**Mme Bector :** Oui.

**La sénatrice Ringuette :** C'était il y a 17 ans et la constitutionnalité de cette disposition n'a jamais été remise en question.

**Mme Bector :** Les salaires sont de 2 000 \$ par employé, mais c'est « à concurrence de » 2 000 \$ par employé. L'employeur doit donc avoir une dette envers l'employé pour que ce dernier reçoive un montant allant jusqu'à 2 000 \$. Nous obligeons ici l'employeur à financer le régime alors que la loi provinciale ne l'y obligeait pas.

**Senator Ringuette:** I'm sorry, but I don't agree with your arguments. Let's just leave it at that.

**Senator Woo:** Staying on the question of provincial jurisdiction, and setting aside the constitutionality question, are there other ways in which provinces might respond if this bill became law?

For example, would Ontario get rid of its guaranteed plan — whatever it's called — because they would say it's not needed anymore so take it off their shoulders? Would other provinces change things that they're currently doing such as target benefit plans? Would it change their calculation?

Would we see a transfer of responsibility away from the provinces to the act, essentially, and federal involvement — again, setting aside constitutionality? They may be happy for this. It takes the responsibility off. Either of you, please.

**Mr. Gorham:** I don't see any way in which a province would change anything it's doing because of this other than possibly you raised the issue of the Pension Benefits Guarantee Fund in Ontario. While it's likely not going to have to pay out as much in the future, this act does not guarantee that every pension fund is going to receive all the money that is needed to pay everybody 100 cents on the dollar. If there's a bankruptcy with very few assets available, we could still have situations where the Ontario guarantee fund comes into play and becomes useful.

One of the consequences of this would be the guarantee fund in Ontario won't need as much money in the future and employers will no longer have to contribute as much to it, which will be a savings to employers.

**Senator Woo:** Should Ontario pay first before this plan kicks in?

**Mr. Gorham:** I'm going to skip that one by saying I believe that's a policy issue.

**Ms. Bactor:** It should be clear in the bill because the Pension Benefits Guarantee Fund is intended to apply in an insolvency and it's not.

**Senator Woo:** We don't know who will pay for this.

**Senator Ringuette:** An insolvency organization will solve that in the difference in areas.

**Mr. Saulnier:** Will pension legislators change the way they fund pension plans? They did go through an exercise to deliberately change the funding target. Will they see this as overriding their policy decisions? I don't know whether they would make a challenge as a result of that. I'm speculating on that.

**La sénatrice Ringuette :** Je suis désolée, mais je vois les choses d'un autre œil. Restons-en là.

**Le sénateur Woo :** Pour continuer sur la question des sphères de compétences provinciales en laissant de côté la question de la constitutionnalité, est-ce que les provinces pourraient réagir d'autres manières si ce projet de loi est adopté?

Par exemple, l'Ontario pourrait-il se débarrasser de son Fonds de garantie des prestations de retraite en disant qu'il n'en a plus besoin? Est-ce que d'autres provinces changeraient de tactique alors qu'elles ont des régimes à prestations cibles? Le projet de loi les pousserait-il à modifier leurs calculs?

Assisterions-nous à un transfert de responsabilité des provinces à la loi et, essentiellement, au gouvernement fédéral, sans égard à la constitutionnalité de l'affaire? Cela pourrait faire le bonheur des provinces en les soulageant de la responsabilité. N'importe lequel d'entre vous peut répondre.

**M. Gorham :** Je ne vois pas pourquoi les provinces changeraient leur façon de faire en raison du projet de loi, sauf peut-être dans le cas du Fonds de garantie des prestations de retraite de l'Ontario. Même si ce fonds n'aura vraisemblablement pas à faire autant de débours dans l'avenir, le projet de loi ne garantit pas que chaque régime de retraite recevra tout l'argent dont il a besoin pour verser 100 ¢ par dollar à tout le monde. S'il y a peu d'actifs au moment de la faillite, le Fonds de garantie des prestations de retraite de l'Ontario pourrait entrer en jeu et s'avérer utile.

Le projet de loi pourrait faire en sorte que ce fonds n'ait pas besoin d'autant d'argent dans l'avenir et que les employeurs n'aient pas à y cotiser autant. Voilà qui leur permettrait d'économiser.

**Le sénateur Woo :** Le fonds de l'Ontario paierait-il en premier avant que le régime ne prenne le relais?

**M. Gorham :** Je m'abstiendrai de répondre à cette question, car je pense que c'est une question de politique.

**Mme Bactor :** Cela devrait être clair dans le projet de loi, car le Fonds de garantie des prestations de retraite est censé s'appliquer en cas d'insolvabilité et il ne le fait pas.

**Le sénateur Woo :** Nous ignorons qui paiera pour cela.

**La sénatrice Ringuette :** Un organisme spécialisé en insolvabilité résoudra la question de la différence dans certaines régions.

**M. Saulnier :** Les législateurs des pensions modifieront-ils la manière dont ils financent les régimes de retraite? Ils ont procédé à un exercice pour changer délibérément la cible de financement. Considéreront-ils que le projet de loi a préséance sur leurs décisions stratégiques? Je ne sais pas qu'ils contesteraient cela. Je me perds en conjectures à ce sujet.

**Senator Woo:** To follow up on the previous issue, I take it our colleagues from the association disagree with Ms. Gladu about the impact that this bill will have on defined benefit plans. Both you and Ms. Gladu feel that there will not be a diminution of defined benefit plans for a variety of reasons, but isn't it accurate to say that companies that don't yet have pension plans — and companies that may not even exist today, but will come on stream — will be highly disincentivized to come up with defined benefit plans? Isn't that an accurate assessment?

**Mr. Saulnier:** Absolutely. That's why many other solutions are being investigated to produce something like a pension plan.

**Mr. Gorham:** If I may, that is the current situation with or without this bill. There are very few new defined benefit plans being established. They're a rarity.

**The Chair:** With or without — that's the point.

**Senator Arnot:** On the constitutional issue, I have to agree to disagree with you on that. I understand what you're saying: It's creating pension debt, and it's giving it a priority inside a provincially regulated employer or business. I have a better question.

This is to the association. The bill has been kicking around in various forms for 15 years or 20 years. There are four years to adjust to the changes, and you're proposing alternatives. Can you identify or speak to the idea? Have you spoken to union groups, pension groups, government departments or agencies about this to try and get buy-in for proposed alternatives? If so, has that gone as expected? Because it doesn't seem that there is buy-in from others.

**Mr. Saulnier:** When we develop our positions and policies, we work with a national policy committee that includes many plan sponsors, including CAAT and HOOPP, as well as actuaries, lawyers and service providers. We do get a cross-section of many different points of view in developing our research.

From that perspective, we've definitely had a lot of input and support for what we've put together.

**Senator Arnot:** How about with unions?

**Mr. Saulnier:** Unions would be represented by the pension plans that we work with, but not the unions directly.

**Le sénateur Woo :** Pour en revenir à la question précédente, je crois comprendre que nos collègues de l'association sont en désaccord avec Mme Gladu à propos des répercussions que le projet de loi aurait sur les régimes à prestations déterminées. Vous et Mme Gladu convenez tous les deux qu'il n'entraînera pas de diminution de ces régimes pour diverses raisons, mais n'est-il pas juste de dire que les entreprises qui n'ont pas encore de régimes de retraite — des entreprises qui n'existent peut-être même pas aujourd'hui, mais qui verront le jour — seront fortement dissuadées d'opter pour des régimes à prestations déterminées? N'est-ce pas une bonne évaluation de la situation?

**M. Saulnier :** Certainement. Voilà pourquoi de nombreuses autres solutions sont à l'étude afin d'établir quelque chose comme un régime de retraite.

**M. Gorham :** Si vous me permettez d'intervenir, c'est ce qui est en train de se passer, avec ou sans le projet de loi. Il s'établit très peu de nouveaux régimes à prestations déterminées. Ils se font rares.

**La présidente :** Avec ou sans : voilà la question.

**Le sénateur Arnot :** En ce qui concerne la question de la constitutionnalité, je ne suis pas d'accord avec vous. Je comprends ce que vous dites : le projet de loi crée une dette de retraite et lui accorde la priorité chez un employeur ou une entreprise sous réglementation provinciale. J'ai une meilleure question.

Elle s'adresse à l'association. Le projet de loi revient sous diverses formes depuis 15 ou 20 ans. Les gens ont quatre ans pour s'adapter aux changements, et vous proposez des solutions de rechange. Pouvez-vous traiter de la question? Avez-vous parlé à des groupes syndicaux, des groupes de pension, des ministères ou des organismes gouvernementaux à ce sujet pour tenter d'obtenir leur adhésion aux solutions proposées? Dans l'affirmative, les discussions ont-elles été comme prévu? Les autres ne semblent pas intéressés.

**M. Saulnier :** Quand nous établissons nos positions et nos politiques, nous collaborons avec un comité stratégique national dont font partie le Régime des CAAT et le Healthcare of Ontario Pension Plan, ainsi que des actuaires, des avocats et des fournisseurs de services afin d'obtenir un éventail de points de vue dans le cadre de nos recherches.

Nous avons donc recueilli beaucoup d'observations et de soutien concernant les solutions que nous avons élaborées.

**Le sénateur Arnot :** Qu'en est-il des syndicats?

**M. Saulnier :** Ils sont représentés par les régimes de retraite avec lesquels nous travaillons, mais nous ne collaborons pas directement avec eux.

[Translation]

**Senator Bellemare:** I would be interested in learning more about the proposals you want to put forward.

However, I have a very specific question first. I'm really concerned about the fact that we have to take care of pensioners and future retirees in case of bankruptcy. We have a bill that is interesting. My question is for our three witnesses. Is the passing of a bill like this one — which makes retirees a priority in the event of bankruptcy — sufficient? Will retirees receive anything? Is what is being promised true, or is it a mirage? I'd like to hear Mr. Gorham, Mr. Saulnier and Ms. Boctor on this.

**Mr. Saulnier:** It is a good question to ask whether the money will really be given to retirees. In the case of a bankruptcy, it will depend on the circumstances of the bankruptcy. There have been bankruptcies in the past — at a time when this legislation did not exist — where pension plans continued to operate after the employer's insolvency, as in the cases of Stelco, which was mentioned earlier, or Air Canada. There have been a number of such cases. Quebec even has a bill that provides a system for pension plans of companies that are bankrupt where pension funds continue to be distributed until there is enough money to buy the pensions of all retirees.

There are solutions out there, including one that we proposed in our letter: giving the option to continue paying out the pension fund, either with trustees or by joining another plan, such as CAAT, that can protect the plans. Does this answer your question?

**Senator Bellemare:** Yes, thank you. Mr. Gorham, do you have anything to add?

[English]

**Mr. Gorham:** The bill will give retirees — pensioners — their full pension provided that in bankruptcy there is enough money to meet that obligation.

**Senator Bellemare:** That's my question.

**Mr. Gorham:** Under the current scenario, because the pensioners come after the secured creditors, there is rarely enough money. The administrator in bankruptcy is generally going to have to fight hard to try and get a portion of it. With this bill, it will make it easier for the pension plan and the administrator to get the money needed to pay everyone their full benefit, but it's not guaranteed.

**Senator Bellemare:** It's impractical, when you know about bankruptcy — I don't know about bankruptcy — making it a priority, what is the probability it will give pensioners —

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Je serais intéressée à en savoir plus sur les propositions que vous voulez mettre de l'avant.

Cependant, tout d'abord, j'ai une question très précise. Je suis vraiment préoccupée par le fait qu'il faut s'occuper des pensionnés et des futurs retraités en cas de faillite. On a un projet de loi qui est intéressant. Ma question s'adresse à nos trois témoins. Est-ce que l'adoption d'un projet de loi comme celui-là — qui fait en sorte que les retraités deviendront une priorité en cas de faillite — est suffisante? Les retraités recevront-ils quelque chose? Est-ce que ce que l'on promet est vrai, ou est-ce un mirage? J'aimerais vous entendre à ce sujet, autant M. Gorham que M. Saulnier et Mme Boctor.

**M. Saulnier :** C'est une bonne question de demander si l'argent sera vraiment donné aux retraités. Dans le cas d'une faillite, cela dépendra des circonstances de la faillite. Il y a eu des faillites par le passé — à un moment où cette loi n'existait pas —, où les régimes de retraite ont continué de fonctionner après l'insolvabilité de l'employeur, comme dans les cas de Stelco, dont on a parlé plus tôt, ou d'Air Canada. Il y a eu plusieurs cas. Il y a même un projet de loi au Québec qui prévoit un système pour les régimes de retraite des entreprises qui sont en faillite et où les fonds de pension continuent d'être distribués jusqu'à ce qu'il y ait assez d'argent pour acheter les rentes de tous les retraités.

Il y a des solutions qui existent, dont une solution que nous avons proposée dans notre lettre : donner la possibilité de continuer à verser le fonds de pension, soit avec des fiduciaires, soit en se joignant à un autre régime, comme CAAT, qui peut protéger les régimes. Est-ce que cela répond à votre question?

**La sénatrice Bellemare :** Oui, merci. Monsieur Gorham, avez-vous quelque chose à ajouter?

[Traduction]

**M. Gorham :** Le projet de loi accordera aux retraités — aux pensionnés — leur pleine pension dans la mesure où il reste suffisamment d'argent pour le faire au moment de la faillite.

**La sénatrice Bellemare :** C'est ma question.

**M. Gorham :** À l'heure actuelle, comme les pensionnés passent après les créanciers, il reste rarement assez d'argent. L'administrateur de la faillite devra habituellement se battre bec et ongles pour en obtenir une partie. Avec ce projet de loi, le régime de retraite et l'administrateur pourront plus aisément obtenir l'argent nécessaire pour verser une pleine pension à tous, mais ce n'est pas garanti.

**La sénatrice Bellemare :** C'est difficile à faire. Quand on s'y connaît en faillite, ce qui n'est pas mon cas, si on accorde la priorité aux pensionnés, quelle probabilité y a-t-il que cela leur donne...

[Translation]

— give retirees what they are entitled to.

[English]

**Mr. Gorham:** As long as the bankrupt company has enough assets that can generate the money. If you think about a company that has real estate, plants and equipment that can be sold, there is a way to generate money. It just won't generate enough to satisfy everybody, generally.

**Senator Bellemare:** Thank you.

**The Chair:** Is there something specific about the bill, Mr. Saulnier and Ms. Boctor? Do you want a different ordering of the recipients, a different allocation system or do you just not like the bill?

**Mr. Saulnier:** If we're presuming the bill in its current form with the super priority, there are three or four amendments we would suggest that would still accomplish what it's intending to accomplish. They would remove some of the things we found were unclear in trying to read the bill. They're in our letter.

**The Chair:** What does that encompass if you can do a shorthand on this?

**Ms. Boctor:** Any priority would only apply to wound-up plans. It is only when the plan winds up that the benefits are cut. If the plan is ongoing, there should be no priority.

Number two would be for a clear, discernible amount similar to unpaid wages. There's a fixed amount per employee. If there were something you could calculate, it would make it easier for companies to obtain financing because their lenders would more easily be able to assess the risk and wouldn't overpenalize them for having a defined benefit pension plan.

Third, on the constitutionality issue, provincial pension legislation across the country has deemed trusts in it. It's what the province says ought to be deemed to be held in trust for the benefit of pensioners. If there is going to be a super priority or a priority mezzanine — whatever level is put forward — it should be for the amount the provinces have decided that is or ought to be deemed to be held in trust. That is usually special payments and often the deficit, but some provinces have chosen a different regime.

Then contain exceptions where appropriate. So clearly exclude jointly sponsored pension plans and target benefit plans, and accommodate the Pension Benefits Guarantee Fund, or PBGF, so

[Français]

— donner aux retraités ce à quoi ils ont droit.

[Traduction]

**M. Gorham :** C'est possible tant que l'entreprise en faillite a suffisamment d'actifs pour générer les fonds nécessaires. Si elle possède des biens immobiliers, des usines et de l'équipement qui peuvent être vendus, il y a moyen de générer de l'argent, mais cela n'en générera habituellement pas assez pour satisfaire tout le monde.

**La sénatrice Bellemare :** Je vous remercie.

**La présidente :** Avez-vous quelque chose de précis à dire sur le projet de loi, monsieur Saulnier et madame Boctor? Voudriez-vous que l'ordre des bénéficiaires ou que le régime d'attribution soient différents ou est-ce que vous n'aimez tout simplement pas le projet de loi?

**M. Saulnier :** Si nous prenons le projet de loi dans sa forme actuelle avec les priorités absolues, nous proposerions trois ou quatre amendements qui permettraient encore au projet de loi d'atteindre son objectif. Ces amendements, qui figurent dans notre lettre, élimineraient certaines des dispositions que nous avons trouvées nébuleuses quand nous avons tenté de lire le projet de loi.

**La présidente :** Quels sont ces amendements, si vous pouvez nous les résumer?

**Mme Boctor :** Les priorités ne s'appliqueraient qu'aux régimes en liquidation. Ce n'est que lorsque le plan est en liquidation que les prestations cessent. Si le plan est encore actif, il ne devrait pas avoir la priorité.

En plus, il faudrait établir un montant clair et net équivalent aux salaires impayés. Il y a un montant fixe par employé. Si vous pouviez calculer un montant, il serait plus facile pour les entreprises d'obtenir du financement parce que les prêteurs pourraient plus aisément évaluer le risque et ne les pénaliseraient pas indûment parce qu'elles ont un régime à prestations déterminées.

En ce qui concerne la question de la constitutionnalité, les lois provinciales sur les pensions traitent des fiducies présumées, précisant les montants que devraient contenir ces fiducies au nom des pensionnés, de l'avis des provinces. Si on établit des priorités absolues ou une échelle de priorités — quel que soit le niveau proposé —, il faudrait que ce soit pour le montant présumé détenu en fiducie que les provinces ont établi. Il s'agit habituellement de paiements spéciaux et souvent du déficit, mais les provinces ont choisi un régime différent.

Ces lois prévoient des exceptions quand cela est pertinent. Sont donc exclus les régimes de retraite conjoints et à prestations cibles, et le Fonds de garantie des prestations de retraite, ou

we know how to implement this and we're not litigating it the first 10 times it comes to court.

**The Chair:** The same problem — it depends on how much money is left in the kitty for all of these things, whether it makes a whit of difference.

I saw Mr. Gorham shaking his head, so I'm sure you have a contrary view.

**Mr. Gorham:** On the recognizing the provincial deemed trusts, that will not provide enough money to pay every pensioner one hundred cents on the dollar. It is only a small portion of what would be required to fund it.

Frankly, in the past, because of the superiority of the Bankruptcy and Insolvency Act, these deemed trusts have effectively been of no value, and I would object to that particular amendment as being proposed.

I can see the other ones working, but I also see the bill can be handled as it is going forward.

**The Chair:** So you're fine. It would work and with the diminishing participation in the marketplace.

I think we have exhausted the questions here. I thank you. Can you leave those proposed amendments with us if you haven't already done so? We will take that into account.

Our thanks to Mr. Peter Gorham, actuary with JDM Actuarial Expert Services, who reminded us he was here today as an individual, but with many years of experience. Our thanks also to witnesses from the Association of Canadian Pension Management, Todd Saulnier, president of the board, and Andrea Boctor, past chair of the federal council.

Thank you for your participation. We are just beginning our study. We will take all of your comments under advisement as they say, and we'll carry on.

That brings our meeting to a close and we will see members again tomorrow. Thank you.

(The committee adjourned.)

FGPR, est pris en compte. Nous savons donc comment procéder et nous n'entrons pas dans un litige les 10 premières fois où l'affaire est portée en cour.

**La présidente :** Le problème reste le même : tout dépend de l'argent qui reste dans les coffres pour toutes ces choses. Il faut voir si cela fait la moindre différence.

J'ai vu M. Gorham secouer la tête. Je suis sûre que vous pensez le contraire.

**M. Gorham :** Les fiducies présumées provinciales ne fourniront pas suffisamment d'argent pour verser aux pensionnés 100 ¢ par dollar. Elles ne contiennent qu'une part minimale de ce qu'il faudrait pour combler les besoins.

À dire vrai, par le passé, en raison de la supériorité de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, ces fiducies présumées se sont avérées sans valeur. Je m'opposerais donc à l'amendement proposé.

Les autres pourraient fonctionner, mais je pense que le projet de loi peut être amélioré à mesure que son examen se poursuit.

**La présidente :** Vous êtes donc satisfait. Le projet de loi fonctionnerait avec la réduction de la participation au marché.

Je pense qu'il ne reste plus de questions. Je vous remercie. Pouvez-vous remettre les amendements proposés, si ce n'est déjà fait? Nous en tiendrons compte.

Nous remercions M. Peter Gorham, actuaire chez JDM Actuarial Expert Services, qui nous a rappelé qu'il témoignait aujourd'hui à titre personnel, mais qui possède de nombreuses années d'expérience. Nous remercions également les représentants de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite : Todd Saulnier, président du conseil d'administration, et Andrea Boctor, ancienne présidente du Conseil fédéral.

Nous vous remercions de votre participation. Nous entamons à peine notre étude. Nous prendrons toutes vos observations en délibéré, comme on dit, et nous poursuivrons nos travaux.

Voilà qui nous amène à la fin de notre séance. Nous nous reverrons demain. Je vous remercie.

(La séance est levée.)